

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVIII

LEVIS, AVRIL 1932

No. 4

LA FAMILLE ROBERGE

Il y a eu au moins trois souches de Roberge dans la région de Québec sous le régime français.

1° Denis Roberge, l'homme de confiance de Mgr de Laval, était fils de Jacques Roberge et d'Andrée Marchand, de Bayeux. Il épousa, au Château-Richer, le 3 juillet 1667, Geneviève Aubert, fille de Claude Aubert et de Jacqueline Lucas. Il décéda à Québec le 20 septembre 1709.

2° Pierre Roberge dit Lacroix, originaire de Saint-Germain le Vallon, évêché de Bayeux, épousa, à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans, le 22 octobre 1672, Antoinette de Beurenom, et, en secondes noces, au même endroit, le 3 juillet 1679, Françoise Loignon.

3° Pierre Roberge, dont Tanguay ne donne pas le lieu d'origine, épousa, au Château-Richer, le 10 avril 1684, Marie Lefrançois, fille de Charles Lefrançois et de Madeleine Triot.

Pour l'instant, nous nous occupons de la descendance de Pierre Roberge dit Lacroix marié en secondes noces à Françoise Loignon. Un des treize enfants nés de ce mariage, Joseph Roberge, né à Saint-Pierre de l'île d'Orléans le 2 février 1690, apprit le métier de tanneur. Il s'établit dans la seigneurie de Lauzon, dans la partie aujourd'hui connue sous le nom de Saint-Romuald d'Étchemin.

Roberge épousa, à Québec, le 16 janvier 1716, Geneviève Leduc, veuve de Pierre Métayer, et fille de René Leduc et de Anne Gentreau. Roberge se maria en secondes noces, encore à Québec, le 8 janvier 1748, avec Madeleine Girard.

D'après Tanguay, de son premier mariage avec Geneviève Leduc, Joseph Roberge n'eut qu'un enfant, Joseph, qui se maria à Beauport, le 17 octobre 1740, avec Marie-Cécile Lefebvre et fut le père de dix enfants dont huit garçons et deux filles. Les huit fils de Joseph Roberge s'établirent dans la seigneurie de Lauzon. Le second mariage de Joseph Roberge avec Madeleine Girard lui donna un fils et deux filles.

Le fils de la seconde union de Joseph Roberge, qui portait aussi le prénom de Joseph, épousa, à Beaumont, Elisabeth Couture. Ce Joseph Roberge eut à son tour onze enfants dont cinq fils. Ceux-ci s'établirent aussi dans la seigneurie de Lauzon.

Si nous ne faisons erreur, toutes ou à peu près toutes les familles Roberge de Lévis, Lauzon, Saint-Romuald, Saint-Nicolas et les autres paroisses de l'ancienne seigneurie de Lauzon ont pour ancêtre commun Joseph Roberge marié à Geneviève Leduc. Comme nous venons de le voir, lui-même était le fils de Pierre Roberge dit Lacroix, originaire de Saint-Germain le Vallon, évêché de Bayeux.

QUESTIONS

La proclamation de l'ambassadeur Adet adressée aux Canadiens en 1795 dans laquelle il leur disait que la République française allait délivrer le Canada de l'Angleterre a-t-elle été publiée ? Où ?

C. F.

Je vois qu'il y avait en 1840 une ville du nom de Dorchester dans le comté de Chambly. Existe-t-elle encore ?

A. X.

LES MINUTES DU NOTAIRE PETRIMOULX, 1798-1849

Plusieurs fois, on a demandé pourquoi les actes du notaire François-Médard Pétrimoult étaient déposés au palais de justice de Saint-Jean d'Iberville et non pas à celui de Montréal, alors que le *Tableau général et officiel des notaires* disait que le susdit "professionnel" avait exercé en dernier lieu à Saint-Philippe de LaPrairie.

Cette question ayant intéressé M. Jean-Jacques Lefebvre, des archives de Montréal, il a pu nous obtenir par le P. de Grandpré, c. s. v., un mémoire de l'abbé Aubert Hamelin, du collège de Saint-Jean, qui donne tort au *Tableau général*. Ce travail présente une telle importance pour les annalistes et les généalogistes que nous croyons devoir le reproduire en le résumant.

Mémoire pour aider à connaître les différents endroits où le notaire F.-M. Pétrimoult a rédigé ses actes.

Ce tabellion a exercé du 2 décembre 1798 au 12 mars 1849.

Le nombre total de ses actes est de 7809; il se divise comme suit:

- a) Du 2 décembre 1798 au 28 décembre 1824.....5472
- b) Du 1 janvier 1825 au 12 mars 1849.....2221
- c) Actes seigneuriaux (hors listes)..... 116

N. B. Dans les deux derniers cas (b. et c.) le nombre pourrait bien ne pas être exact, car il n'y a pas de répertoire et le numérotage est incomplet ici et là.

Détail par années

— No 1 (2 décembre 1798) à l'Assomption.

N. B. Acte de vente par Joseph Blanchard de Turenne et son épouse à Amable Panneton, d'une terre sise en la seigneurie de l'honorable James Cuthbert, au nord de la rivière la Chaloupe.

— Nos 2 à 54 — A l'Assomption, comté de Leinster.

N. B. Le no 53 porte la date du 9 novembre 1799. C'est un acte de vente d'un lopin de terre, au nord de la rivière l'Assomption, en la seigneurie de Saint-Sulpice, appartenant

à François Pétrimoult père. Celui-ci en avait hérité de son frère, l'abbé Médard Pétrimoult. L'acheteur est le notaire J.-E. Faribault.

Tout laisse croire que le notaire Pétrimoult demeurait chez son père et que les deux émigrèrent alors à Verchères (comté de Surrey) puisque les actes :

— Nos 55 (12 janvier 1800) à 217 (7 avril 1801) sont dressés à Verchères.

N. B. A partir de cette date on le trouve simultanément à deux endroits, savoir à la Pointe-Olivier, plus tard Saint-Mathias, et à Rivière Richelieu (probablement le village Richelieu actuel).

— Nos 219 (16 avril 1801) à 628 (année 1802). Datés de Pointe Olivier et Rivière Richelieu.

— Nos 629 (4 janvier 1803) à 2483 (25 septembre 1810), tous datés à Rivière Richelieu.

— Nos 2484 à 4422, septembre 1810 à septembre 1819, tous datés de Saint-Mathias, sauf une fois.

— Nos 4423 (7 octobre 1819) à 4543 (mars 1820), tous datés à Saint-Hilaire.

N. B. Il est certain que pendant la période ci-dessus, le notaire a son étude à Saint-Hilaire.

Peut-être réside-t-il au manoir de Rouville car la plupart des actes sont déclarés être signés au *manoir Saint-Hilaire*.

— Nos 4544 (10 mars 1820) à 5336 (année 1823), tous datés à Saint-Mathias.

N. B. Vers la fin de cette dernière année on trouve un certain nombre de contrats de vente au moulin du fief Beau-lac, à Saint-Mathias, par Charles de Salaberry propriétaire d'une partie de la seigneurie de Chambly et domicilié à Saint-Joseph de Chambly (Bassin).

— Nos 5337 à 5472, année 1824, à Saint-Mathias.

N. B. A partir de 1825 la classification des actes est irrégulière et il n'y a pas de répertoire.

— 140 actes, à peu près, année 1825, à Saint-Mathias.

N. B. Avec l'année 1826 commence un nouveau numérotage.

— Nos 1 à 123, années 1826-1827.

N. B. En février 1826 apparaissent des concessions faites par Sir John Johnson, seigneur de Monnoir et autres lieux, et résidant à Mont-Johnson. Ces actes sont datés de Saint-Mathias. M. Pétrimoultx quitte cette localité après le 12 mai 1826 pour Saint-Athanase (aujourd'hui Iberville). Ensuite, il émigre à Saint-Jean, François-Régis dit Côte Saint-Philippe, comté de Huntingdon.

1827, N. B.—Au début de cette année, je vois, dit l'abbé Hamelin, quelques actes qui ont été signés en une des salles du presbytère. Certains concernent le curé François Pigeon. Ce dernier loue un moulin, engage un instituteur "pour apprendre à lire et à compter". D'autres affaires avec des tierces personnes sont traitées "en une des salles du presbytère". Pour la première fois le 12 mai 1827, M. Pétrimoultx est en son étude à Saint-Philippe.

— Nos 124 à 915, années 1828 à 1830, à Saint-Philippe.

N. B. On remarque en 1830, plusieurs concessions en la seigneurie de St-James et Twaite, propriété de John Boston, avocat.

— Nos 915 à 1944, années 1831 à 1834, à Saint-Philippe.

N. B. A partir de cette année, il est presque impossible de fournir les numéros. De 1835 à décembre 1840, le notaire est certainement à Saint-Philippe. Cependant, en mai et en juin 1834, il dresse une série de ventes et concessions au manoir Lasalle.

En 1841, M. Pétrimoultx semble résider à Saint-Césaire et avoir une seconde étude à Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

1841-1842. — En plus, il est présent à Saint-Charles en 1841 et 1842. De janvier 1842 à février 1843, M. Pétrimoultx rédige des actes concernant la seigneurie LaSalle, et signés au manoir à Saint-Philippe.

1843-1845. — De 1843 à 1845, il est à Saint-Césaire; de 1845 à 1846 à Saint-Jean-Baptiste; en 1846 et 1847, il est à Saint-Césaire. Après, il semble domicilié à Saint-Athanase d'Iberville. Son avant-dernier acte est de cet endroit en date du 29 juillet 1847 et le suivant, 12 mars 1849 est passé en une école du Grand-Bernier (un rang) de la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste.

* * *

Il est donc évident que ceux qui ont attribué le greffe du notaire Pétrimoult aux archives judiciaires du district d'Iberville, lors du démembrement du grand district de Montréal, ont eu raison.

Après avoir parcouru le mémoire, même résumé, de l'abbé Hamelin, on en aperçoit l'utilité. De semblables tableaux des greffes des notaires qui ont été plus ou moins nomades seraient appréciés.

Quelle épargne de temps cela ne représenterait-il pas à ceux qui n'ont ici et là, que quelques heures à disposer pour rassembler les matériaux dont ils ont besoin.

Mais comment atteindre ce but, si l'on considère l'énorme volume des archives notariales de la province de Québec? Ne faudrait-il pas s'en rapporter à la bonne volonté des chercheurs, dont le nombre augmente, et les inviter à transmettre à qui de droit le résultat de leurs investigations?

E.-Z. MASSICOTTE

UN ACTE DES REGISTRES DE SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY

Aujourd'hui le quatre juin mil huit cent vingt huit, par Nous soussigné, Evêque de Telmesse, a été baptisé dans l'Eglise de cette paroisse Louis Lévi Marchand, natif d'Amsterdam en Hollande & âgé de vingt huit ans, issu du légitime mariage de Salomon Marchand, jouaillier du dit Amsterdam & de Judith Duits, Le Parrain a été Eustache Soupras, & la marraine Louise Prévost, lesquels ainsi que le Néophyte ont signé avec Nous.

(Signé) Louis Marchand
" Marie Louise prevost
" Eustache Soupras
" † J. J. Evêque de Telmesse (1)

(1) Communiqué par M. Raoul Raymond.

JEAN-VINCENT PHILIPPE DU HAUTMESNIL ET SA DESCENDANCE

Je prends occasion de l'articulet publié dans le *Bulletin* de janvier dernier par M. Massicotte sur deux fils de M. du Hautmesnil pour apporter quelques renseignements que je crois nouveaux sur la carrière de cet intéressant personnage et particulièrement sur sa descendance.

Jean-Vincent Philippe du Hautmesnil, nous a déjà appris M. Massicotte dans son étude développée de février 1916 (*B. R. H.* XXII, 40), était à Montréal dès 1665. Le 26 novembre de cette année il apparaît comme témoin au mariage du Sieur Migeon de Branssat et de Catherine Gauchet de Belleville.

Nous savons par ses lettres de noblesse qu'il était le fils de Pierre Philippe, sieur de Marigny. Quant à sa mère, elle devait être une Souart, puisque lui-même est connu comme un neveu du sulpicien de ce nom, premier curé de Ville-Marie.

M. Massicotte, s'autorisant du fait qu'en 1665 et 1666 il prit part aux expéditions de M. de Courcelles et de M. de Tracy, s'est demandé s'il n'était pas du régiment de Carignan. Si M. du Hautmesnil fit partie des expéditions susdites, ce fut à titre particulier. Nous en avons le témoignage d'un témoin oculaire, M. Dollier de Casson, qui écrit ce qui suit dans son *Histoire du Montréal*: " M. Lemoine eut l'honneur pareillement d'être capitaine des habitants en cette occasion et M. de Bellestre celui d'en être lieutenant. Outre cette belle compagnie, nous avons encore trois autres Montréalistes, trois qui étaient près de M. de Courcelles ou de certains capitaines lesquels étaient leurs amis particuliers; ces trois étaient M. d'Ailleboust, M. Duhomeny et M. de Saint-André. Quant à M. d'Ailleboust, il ne vint pas jusqu'au pays pour une morsure d'ours qui l'empêcha. Quant à M. de Homeny, il vint non seulement à ce voyage, mais encore en celui de l'hiver fait par M. de Courcelles, où il pensa périr, et aussi en celui de M. de Sorel. "

S'il est vrai que M. du Hautmesnil n'avait qu'environ trente ans en 1674, comme il est dit à l'occasion de son té-

moignage dans l'affaire Fénelon-Frontenac (1), il a dû naître vers 1644 et il n'avait, lors de son arrivée en 1662, que dix-huit ou tout au plus vingt ans.

Il est possible qu'après un premier voyage en 1662, il soit retourné en France pour n'en revenir qu'un peu avant 1665 car, dans la confirmation de ses lettres de noblesse qui est du 16 mars 1671, on spécifie que cette faveur lui est accordée en considération "des services qu'il a rendus depuis cinq ans et qu'il continue encore de rendre dans la Nouvelle-France où il a donné des preuves de son courage en toutes les occasions qui se sont présentées contre les Iroquois."

C'est en novembre 1670 que M. du Hautmesnil repassa en France afin d'y contracter mariage, n'ayant pas trouvé en ce pays de parti qui lui convint. A cette occasion, l'intendant Talon fit des instances particulières auprès de Colbert pour que la confirmation de lettres de noblesse qu'il avait sollicitée pût lui être délivrée à temps pour son mariage (2). Le jeune époux obtint la confirmation désirée le 16 mars 1671, mais à la condition expressément spécifiée dans l'acte qu'il retournerait au Canada afin d'y demeurer avec sa famille.

Il y retourna effectivement, après avoir épousé en France dans le cours de 1671 Marie-Catherine Lambert de Baussey car, dès février 1672, nous voyons qu'il fait baptiser à Montréal son premier enfant, Marie-Gabrielle.

Cependant, en dépit des faveurs multiples qu'il obtint par l'entremise de son oncle, M. Souart, dont on connaît le zèle empressé en faveur de ses nombreux parents, M. du Hautmesnil paraît avoir souffert d'être obligé de demeurer en Canada et, en attendant qu'il réussit enfin à s'en échapper, de longues années plus tard, il tempéra son exil par d'assez fréquents voyages en France.

Il y fut certainement en 1678, ainsi qu'il appert à la lettre inédite suivante écrite par M. Tronson à M. Souart le 23 avril de cette année :

"Depuis son départ pour la Rochelle, j'ai appris que M. du Hautmesnil se plaignait fortement de moi. Il m'avait don-

(1) Rapport de l'Archiviste de Québec, 1921-22, p. 137.

(2) Lettre de Talon à Colbert, novembre 1670, dans Rapport de l'Archiviste de Québec, 1930-31, p. 128.

né un placet qu'il s'imaginait, sur les offres de service que je lui avais faites, que je présenterais à M. Colbert; et comme j'ai été près de deux mois à garder la chambre dont il y a bien eu trois semaines que je n'ai pas même pu parler à nos Messieurs, il s'est persuadé d'avoir sujet de se plaindre parce qu'il est venu durant ce temps-là plusieurs fois sans qu'il ait pu me parler, et parce que, ensuite, quand j'ai su qu'il s'attendait que je présenterais ce placet, je lui ai fait réponse que je ne le pouvais pas. Vous verrez assez que ce n'est pas pour ne vouloir point le servir quand vous saurez la manière dont j'en use à l'égard de la famille de M. de Colbert... Quand j'aurai ouverture pour le recommander et parler avantageusement de lui, je le ferai de très bon coeur, mais je suis sur un pied que je ne peux prévenir pour ce qui regarde le temporel. Et l'on croit cette conduite si conforme à l'esprit de la maison dans les conjonctures où je me trouve qu'il faut tous les jours que je refuse sur cela des personnes auxquelles nous avons ici les dernières obligations. Ceux qui sont raisonnables ordinairement se contentent quand ils savent mes engagements. Je ne sais s'il les a sus, mais, quoi qu'il en soit, ce qu'il vous est me fera toujours embrasser les occasions de le servir autant que cela pourra s'accommoder avec nos règles. Je ne vous dis point cela pour blâmer sa conduite, ni pour me plaindre, mais je le dis seulement pour vous bien faire connaître que nous aurons plus d'égards qu'il ne pense à ceux qui nous seront recommandés par des personnes qui nous seront aussi chères que vous..."

Quel pouvait être ce placet que M. du Hautmesnil tenait si fort à faire présenter à Colbert? C'était sans doute la sollicitation de quelque faveur nouvelle.

Voici ce qu'écrivait encore M. Tronson à l'oncle Souart, le 11 avril 1680:

"Je ne sais point encore ce que je pourrai faire pour M. du Hautmesnil, votre neveu; car on n'a pas encore travaillé beaucoup pour les affaires du Canada. Une personne qui a du crédit fit demander il y a quelque temps la charge de maître des eaux et forêts et on lui dit pour toute réponse qu'il y avait assez de charges en Canada. Peut-être aura-t-on depuis cela

pris d'autres vues; nous en pourrons savoir des nouvelles dans peu de jours."

Et dans une autre lettre à M. Dollier de Casson qui n'est datée que de 1680, mais qui doit être à peu près du même temps que la précédente, M. Tronson ajoute: "Je ne doute point que, s'il s'employait pour demander la charge de grand maître des eaux et forêts, M. du Hautmesnil ne l'obtint aisément, à moins que l'on eut déjà pris d'autres vues et d'autres mesures à la Cour. Vous ne me mandez point si on lui en a écrit et si on a fait quelques avances pour l'engager à en faire la demande."

M. du Hautmesnil devait penser à cette charge de maître des eaux et forêts ou à une autre charge quelconque car, au moment même où M. Tronson écrivait ce qui précède, il passait en France, sans aucun doute pour y pousser ses intérêts. C'est par une lettre inédite de M. Sauvaget, négociant de la Rochelle, à M. de Lavaltrie, que nous connaissons ce deuxième voyage du colon canadien en France. M. Sauvaget, qui écrit en juillet 1680, informe M. de Lavaltrie qu'il confie sa lettre à M. du Hautmesnil, de Montréal.

M. du Hautmesnil n'obtint pas la charge de maître des eaux et forêts, mais, de retour au pays, il paraît s'en être dédommagé au moyen de la traite. Nous voyons en effet que, le 23 janvier 1682, il obtient de M. de Frontenac un congé pour la traite des Outaouais et qu'il envoie à cette fin un canot équipé de trois hommes (1). Bien plus, s'il faut en croire un mémoire anonyme adressé en 1681 à Colbert sur la cause du désordre des coureurs des bois, — mémoire fort entaché de parti pris, il est vrai, — il prêtait sa maison de Montréal pour servir de magasin à l'intendant Duchesneau pour les marchandises de traite (2).

M. du Hautmesnil paraît avoir été un de ceux qui se sont le plus activement entremis pour faire destituer M. Perrot, le fameux gouverneur de Montréal. En 1682, M. Tronson écrit à M. Souart qu'il a été informé de la manière dont M. et Mlle du Hautmesnil ont été traités et il l'assure que la conduite de M. Perrot à cet égard fera un bon article du mé-

(1) Rapport de l'Archiviste de Québec, 1921-22, p. 190.

(2) Rapport de l'Archiviste de Québec, 1926-27, p. 120.

moire qui doit être présenté à la Cour. Et de 1682 à 1685, c'est-à-dire pendant les trois ans où les adversaires et les victimes de Perrot furent ballottés entre l'espérance de le voir définitivement rappelé et la crainte de le voir reparaitre, M. Tronson adresse à M. du Hautmesnil lui-même plusieurs lettres où il cherche à le rassurer sur l'issue finale de l'affaire et lui promet que Perrot ne sera plus en mesure de lui causer d'ennuis.

Entre temps, M. du Hautmesnil continuait à servir utilement la colonie et, à l'occasion, il ne refusait même pas de faire le coup de feu. M. Massicotte, après avoir raconté la part qu'il prit aux expéditions de MM. de Courcelles et de Tracy en 1665-1666, ajoute que sa carrière militaire paraît s'être arrêtée là. Le fait n'est pas exact. En 1687, M. du Hautmesnil faisait encore partie de l'expédition du marquis de Denonville contre les Iroquois. C'est le chevalier de Beau-gy qui nous l'apprend dans son *Journal* (p. 85). M. Duomesnil, comme il l'appelle, commandait l'une des six compagnies d'habitants qui formaient dans le contingent de la milice le bataillon de Longueuil.

Lorsqu'il pense que M. du Hautmesnil a quitté le pays en 1693, M. Massicotte semble bien être dans le vrai. Il s'appuie pour cela sur le fait que, le 13 septembre de cette même année, le sieur du Hautmesnil nommait Gilles Papin, négociant, pour gérer ses affaires en ce pays. En effet, nous voyons qu'en décembre 1693 Gilles Papin intente, comme procureur de M. et Mlle de Hautmesnil, une action contre le sieur Arnaud qui est, de fait, condamné à payer le billet en litige. A noter que dans ce procès M. Charles Juchereau de Saint-Denys, lieutenant général civil et criminel, offrit de se récuser comme parent du demandeur, mais fut galamment invité par les deux parties à entendre la cause quand même. Le sieur Juchereau de Saint-Denys avait épousé Denise Migeon dont la mère, Catherine Gauchet de Belleville, était cousine de l'abbé Souart, comme le sieur Philippe du Hautmesnil en était le neveu.

Mais si notre noble colon a quitté le pays en 1693, est-il bien sûr qu'il n'y est pas revenu plus tard? Une autre pièce judiciaire nous autorise à le croire.

Voici la pièce telle qu'elle se trouve dans les Archives judiciaires de Montréal:

“ 26 mars 1695 — Veu le procez-verbal de rébellion fait aux sergents Lory et Quesneville par la damoiselle de Haumesny de ce jour, la sommation faite au sieur Jean Arnaud, marchand, par le sergent Pruneau à la requête de Jean-Vincent Philippe Escuyer, sieur de Haumesny, par laquelle il interpelle le dit sieur Arnaud de nommer un arbitre de sa part pour goûter une barrique de vin qu'il est obligé de bailler au dit sieur Arnaud et luy déclare qu'il nomme Pierre Lamoureux, sieur de Saint-Germain;

“ Ouy le dit sieur Arnaud qui a nommé pour son arbitre sieur Isaac Nafréchoux:

“ Nous avons ordonné que la dite barrique de vin sera goûtée par les dits sieurs de Saint-Germain et Nafréchoux, experts nommés par les parties, serment préalable par eux fait devant nous de la manière accoutumée, à deux heures de relevée, et ensuite en feront leur rapport par devant nous en la manière accoutumée pour être fait droit ainsy que de raison.

(signé) DESCHAMBAULT
ADHÉMAR

Il est à remarquer qu'il n'est plus ici question de procureur comme dans le cas de décembre 1693. Ne sommes-nous pas autorisés à penser que M. et Mme du Hautmesnil étaient, à ce moment de 1695, présents à Montréal?

Dans tous les cas ce serait, jusqu'à nouvel ordre du moins, l'extrême limite du séjour de M. du Hautmesnil à Montréal, car il disparaît de nouveau après 1695 et nous ne retrouvons plus sa trace.

De son mariage avec Marie-Catherine Lambert de Baussy, Jean-Vincent Philippe du Hautmesnil eut les enfants suivants:

1o — Marie-Gabrielle, baptisée à Montréal le 19 février 1672 et inhumée au même endroit le 6 décembre 1673.

2o — Joseph-Louis, baptisé à Montréal le 4 avril 1673. Nous en reparlerons plus loin.

3o — Marie-Gabrielle, baptisée à Montréal le 14 mai 1674, mariée au même endroit, le 19 février 1691, à Charles-

Joseph Amyot de Vincelotte et inhumée à Saint-Thomas de Montmagny le 19 avril 1749, à l'âge de 75 ans. Quelques-uns des enfants issus de ce mariage ont porté des surnoms empruntés à la famille de leur mère, comme Pierre Amyot de Vincelotte, prêtre, qui était dit sieur de Mandeville, et Gabriel Amyot, capitaine de navire, qui était dit sieur de Hautmesny.

40 — Catherine-Chrétienne, baptisée à Montréal le 20 novembre 1675. Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal avant 1701, sous le nom de Soeur de la Visitation, elle mourut à Montréal, à l'âge de 70 ans, le 1er avril 1746.

50 — Gabriel, baptisé à Montréal le 5 septembre 1677. Nous en reparlerons plus loin.

60 — Catherine, baptisée à Montréal le 4 avril 1681 et inhumée au même endroit le 31 janvier 1682.

70 — François, baptisé à Montréal le 10 octobre 1682. Nous en reparlerons plus loin.

80 — Charles-Jacques, baptisé à Montréal le 4 novembre 1683 et inhumé au même endroit le 8 mai 1684.

90 — Jean-François, baptisé à Montréal le 21 juin 1685.

100 — Anne-Angélique, baptisée à Montréal le 3 janvier 1687 et inhumée au même endroit le 23 mai suivant.

110 — Hélène, baptisée à Montréal le 20 mai 1688.

120 — Louis-Alexandre, baptisé à Montréal le 3 septembre 1690.

130 — Louise, baptisée à Montréal le 10 août 1692.

Parmi les cinq garçons susnommés qui peuvent avoir survécu, il y en a au moins trois dont nous pouvons à peu près suivre la carrière; Joseph-Louis, né en 1673; Gabriel, né en 1677; et François, né en 1682.

I — Joseph-Louis Philippe de Marigny de Langueville

Parlant des gardes-marine envoyés du Canada en France, dans leur lettre conjointe au ministre du 6 novembre 1689, MM. de Denonville et de Champigny écrivent: " Nous n'en avons que trois qui passent cette année, le chevalier de Tilly, Denys de la Ronde et de Hautmesny. "

Il n'y a pas à douter qu'il s'agit ici en troisième lieu d'un fils de Jean-Vincent Philippe, sieur du Hautmesnil. Or, parmi ses enfants en âge d'être garde-marine en 1689, il n'y avait que Joseph-Louis, alors âgé de 16 ans, celui de ses frères qui le suivait de plus près, Gabriel, n'ayant encore que 12 ans.

D'autre part, nous savons par un placet qu'il présente au ministre entre 1706 et 1710 que François Philippe de Marigny de Mandeville avait à cette époque un frère, Marigny de Longueville, qui était lieutenant de vaisseau. Seul, Joseph-Louis, l'aîné, pouvait être déjà lieutenant de vaisseau en 1706 ou environ.

Dans une liste manuscrite que je possède des officiers de marine sous Louis XIV et Louis XV, je rencontre précisément un Marigny de Longueville qui a été fait lieutenant de vaisseau en 1705 et qui est mort en 1718. C'est tout ce que j'ai pu savoir de la carrière de marin du fils aîné de notre sieur du Hautmesnil.

Ajoutons que Joseph-Louis de Marigny de Longueville est évidemment l'*officier bleu* que Bénard de la Harpe appelle M. de Mandeville et qu'il dit être le frère de Gabriel Philippe de Saint-Lambert, dans une entrée de son *Journal* ayant trait à l'arrivée de ce dernier à la Mobile en 1705. (E. B. French, *Historical Collections of Louisiana*, III, 32).

II — Gabriel Philippe de Saint-Lambert

Ce deuxième fils de Jean-Vincent Philippe, né en 1677, a évidemment tiré ce surnom de Saint-Lambert du nom patronymique de sa mère qui était, on l'a déjà vu, une Lambert de Baussy.

Nous le rencontrons pour la première fois le 14 juillet 1701, à l'occasion du dépôt qu'il fait au greffe d'Adhémar à Montréal d'une quittance des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame pour la dot de sa soeur, Chrétienne du Hautmesnil. Adhémar l'appelle, dans cet acte de dépôt, Gabriel Philippe, sieur de Saint-Lambert.

Le 13 mai 1702, comme nous l'a révélé M. Massicotte par sa précieuse liste d'engagements de voyageurs, il s'enga-

geait, avec son cadet Mandeville, à Charles Juchereau de Saint-Denys pour l'expédition du Mississipi.

On sait comment le sieur Juchereau mourut en 1703, à la rivière Ouabache, victime d'une épidémie qui enleva en même temps plusieurs de ses compagnons. Saint-Lambert, ses aînés étant morts, se trouva commandeur à Ouabache à la place de Juchereau et ce fut lui qui ramena à la Mobile en janvier 1705 les restes de l'expédition.

Voici ce que nous lisons à ce propos dans la *Relation* de Pénicaut: " Dans ce même temps (1704), M. de Bienville reçut une lettre de M. de Saint-Lambert qui lui apprenait la mort de M. Juchereau à Ouabache où il avait dressé un fort et une tannerie. Par cette lettre il le pria de lui faire savoir ce qu'il souhaitait que l'on fit du fort et des marchandises que M. Juchereau avait amassées. M. de Bienville lui envoya sa réponse par un canot où il y avait six ouvriers pour lui construire des canots et faire descendre toutes les pelleteries et les 35 personnes qui étaient avec lui. Nos six hommes arrivèrent quelque temps après à Ouabache. Ils rendirent à M. de Saint-Lambert la lettre de M. de Bienville et, après qu'ils eurent fini les canots, il les chargèrent de plus de 12,000 peaux de boeufs qu'ils amenèrent à l'établissement de M. de Saint-Denys. M. de Saint-Lambert descendit ensuite à la Mobile avec 30 hommes, ayant laissé les autres au fort où était M. de Saint-Denys " (1).

Bénard de la Harpe, parlant dans son *Journal* (2) de la rencontre de Louis Juchereau de Saint-Denys avec le voyageur canadien dans l'occasion précitée, appelle ce dernier M. de Lambert et le dit capitaine d'une compagnie du Canada. Gabriel Philippe de Saint-Lambert, que Bénard de la Harpe n'a d'ailleurs pas connu, n'étant arrivé lui-même en Louisiane qu'en 1720, ne fut jamais capitaine en Canada. Peut-être y fut-il enseigne, mais son nom n'apparaît pas sur les listes d'officiers canadiens avant 1702, l'année de son départ; on ne le rencontre pas par exemple dans la liste préparée par M. de Callières en 1701.

(1) Margry, *Découvertes et Etablissements*, V, 438-439.

(2) E. B. French, *Historical Collections of Louisiana*, III, 32.

D'après M. P. J. Hamilton (3), il aurait été, en Louisiane, enseigne de la compagnie de Châteauguay et il serait mort avant " le mémoire de Bienville de 1711 ". M. Hamilton n'indique pas autrement la source de son information, mais on doit évidemment augurer qu'il l'a tirée d'un mémoire de 1711 où Bienville ferait allusion à la mort de Saint-Lambert sans en préciser la date.

Dans une pièce qui est aux Archives Nationales de Paris à la date de 1706, mais qui pourrait bien être de quelques années plus tard, même de 1710, Marigny de Mandeville mentionne précisément qu'il a perdu un frère en Louisiane. Ce frère n'est pas le lieutenant de vaisseau qui n'est mort qu'en 1718; il ne peut être que Gabriel de Saint-Lambert qui serait mort par conséquent entre 1706 et 1711.

Bénard de la Harpe parle de Saint-Lambert pour la dernière fois à la date du 7 janvier 1706; il note à cet endroit qu'il vient d'apporter la nouvelle que les Chactas ont été attaqués.

III — François Philippe de Marigny de Mandeville

C'est le troisième fils de Jean-Vincent Philippe du Hautmesnil. Il est l'auteur de la famille Marigny de la Nouvelle-Orléans, famille qui a tenu pendant plus d'un siècle le tout premier rang parmi la fine fleur de l'aristocratie créole. A la Nouvelle-Orléans, où son souvenir et celui de ses descendants est resté légendaire, on n'a jamais paru soupçonner qu'il était canadien. M. J. W. Cruzat, dans ses *Biological and Genealogical notes concerning the family of Philippe de Mandeville, sieur de Marigny*, et Mlle Grace King, à sa suite, dans ses *Creole families of New Orleans*, le disent natif de Bayeux, en Normandie. Bayeux était le pays d'origine de son père, mais nous avons déjà vu que lui-même a bel et bien été baptisé à Montréal le 10 octobre 1682.

Le 13 mai 1702, n'étant pas encore âgé de vingt ans, François de Mandeville s'engagea avec son frère, Gabriel de Saint-Lambert, pour cette expédition de M. Juchereau dont j'ai déjà parlé. Fut-il un des 30 Canadiens avec lesquels

(3) P. J. Hamilton, *Colonial Mobile*, p. 528.

Saint-Lambert, parti de Ouabache en 1704, arriva enfin à la Mobile le 28 janvier 1705? Il n'y a aucune raison d'en douter.

Dans la requête déjà citée et qu'il adressait au ministre entre 1706 et 1711, plus probablement vers 1709 ou 1710, il dit lui-même qu'il a servi six ans en Louisiane parmi les Sauvages du Mississipi. Cela concorderait à peu près avec la date de son arrivée à la Mobile, après l'aventure de Ouabache.

Laffilard, dans son *Alphabet des officiers de la marine*, ne mentionne qu'un seul fils de Jean-Vincent Philippe qu'il appelle Mandeville de Saint-Lambert et il en donne ainsi les états de service :

Enseigne	Canada	1696
“	Louisiane	1705
Lieutenant	“	1710
Capitaine	“	1714
cassé	“	1721
rétabli	“	1721
major	Nouvelle-Orléans	1727
remplacé		1729

Il est évident que Laffilard a ici fait de deux personnages un seul et a confondu François Philippe de Marigny de Mandeville avec son frère plus âgé, Gabriel Philippe de Saint-Lambert. Ce dernier a pu être enseigne en Canada en 1696, quoiqu'il n'en paraisse encore rien dans nos archives, mais François de Mandeville ne l'a certainement pas été. En 1696 il n'avait que 14 ans et ce n'était pas encore l'époque où l'on nommait enseignes des adolescents.

Enseigne en Louisiane, François Philippe a pu l'être en 1705, comme le veut Laffilard. Il l'était certainement en 1709, car nous voyons qu'en cette année un mémoire sur la Louisiane est adressé à la Cour par le sieur Marigny de Mandeville, enseigne de la compagnie de Vaulézar (1).

Ce doit être aussi vers ce temps qu'il sollicita l'aide-majorité de la Louisiane. Il ne l'obtint pas mais, le 2 septembre 1710, il était promu lieutenant. M. P. J. Hamilton dit qu'il fut alors nommé à la lieutenance de son frère Saint-Lambert au-

(1) *Rapport sur les Archives du Canada*, 1905, I, 443.

paravant décédé, mais il n'est pas prouvé que Saint-Lambert ait été au-delà du grade d'enseigne.

Pour en finir avec la carrière militaire de François Philippe de Mandeville, je rappellerai seulement qu'il servit dans les troupes jusqu'à sa mort en 1728, d'abord comme capitaine après 1714, et puis comme major de place après 1727, avec une seule interruption de quelques mois en 1721, alors qu'il fut cassé pour insubordination envers la Compagnie d'Occident qui régentaient et même possédait la Louisiane.

Fut-il chevalier de Saint-Louis? Mlle Grace King l'affirme avec son assurance habituelle mais je crois qu'elle s'est trompée sur ce point comme sur une infinité d'autres d'ailleurs. Laffillard ne mentionne pas que Mandeville a été fait chevalier et c'est déjà un indice suffisamment significatif. Il ne faut pas oublier que jusqu'à 1728 l'on n'était pas facilement admis dans l'Ordre de Saint-Louis.

François Philippe de Marigny de Mandeville épousa, probablement à la Mobile et vers 1720, Madeleine, fille de Pierre Lemaire et de Marguerite Lamothe, native de la paroisse de Saint-Sulpice de Paris. Devenue veuve Madeleine Lemaire se remaria à la Nouvelle-Orléans, en 1729, avec François-Ignace Broutin, capitaine-ingénieur du roi et commandant des Natchez.

Du mariage de M. de Mandeville avec Mlle Lemaire on ne connaît qu'un fils, Antoine Philippe de Marigny de Mandeville, né à la Mobile vers 1722 et qui, après être devenu capitaine et chevalier de Saint-Louis et avoir épousé en 1748 Françoise de Lisle Dupart, mourut en 1779 en laissant postérité.

Je n'entreprendrai point de poursuivre plus avant la descendance louisianaise de notre colon canadien, Jean-Vincent Philippe du Hautmesnil, quelque intéressante qu'elle soit. L'objet de cet article a été simplement de restituer au Canada, et en particulier à Montréal, trois personnages qui ont fourni une assez belle carrière et que nous avons toujours paru ignorer jusqu'ici.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES PREMIERS PUIITS DE MONTREAL

L'an passé (1931), au centre de la place d'Armes actuelle, à Montréal, en pratiquant l'excavation où devait s'ériger un chalet, près du monument de M. de Maisonneuve, des journaliers mirent à jour les vestiges d'une large et profonde citerne. Grand émoi dans le public. Était-ce là un très ancien puits? L'entrée de quelque mystérieux souterrain d'autant des premiers temps de Ville-Marie?

Sans tarder, les chercheurs de nouvelles s'emparèrent de la chose, voulurent obtenir des renseignements immédiats et, n'en trouvant pas, se rabattirent sur des on dit propres à satisfaire les curieux du moment.

L'un d'eux produisit même un document établissant qu'on venait de retrouver les restes d'un puits qu'avait fait construire le fondateur de la métropole canadienne, dans la place d'Armes.

La petite histoire de la grande ville canadienne est encore peu connue et il en faudra des fouilles dans les documents du passé, avant que l'on puisse répondre instantanément à toutes les questions que les générations nouvelles se posent sur tel ou tel fait d'autrefois.

* * *

Nous n'avons pas le loisir de présenter en une seule fois, tout ce qui se peut dire sur les places d'armes successives, dont Montréal fut dotée, ni sur tous les puits ou citernes que les pionniers firent creuser sur leurs emplacements pour s'éviter d'aller chercher de l'eau au fleuve, soit pour les besoins domestiques, soit pour combattre les incendies. Nous allons nous borner à fournir la liste des premiers puits.

Nous disons *premiers*. Le mot n'est que relativement exact, car on ne connaît que les puits qui furent creusés par contrat devant notaire.

Nous ne savons rien, ou peu, sur ceux que les colons se creusèrent seuls ou avec l'aide des voisins, ou bien sur ceux qui ne firent l'objet d'aucun marché déposé au greffe.

L'abbé Faillon, au vol. II, p. 389, de son *Histoire*, dit avec raison qu'en prévision d'une attaque possible des Iroquois, M. de Maisonneuve se préparait à repousser l'ennemi

vigoureusement. “Jusqu’alors il n’y avait dans le Fort ni puits ni citerne, la proximité du fleuve St-Laurent et celle de la petite rivière (St-Pierre) ayant fait négliger cette précaution.”

“Mais, pensant qu’il pourrait y être assiégé & se trouver dans la nécessité d’éteindre des matières combustibles jetées par les Iroquois dans le Fort même, pour en brûler les bâtiments qui étaient de bois & qu’il mettrait en péril la vie de ses hommes en les envoyant puiser de l’eau au dehors; pour prévenir cet inconvénient, il fit creuser et construire un puits en 1658, par Jacques Archambault.” Comme la minute du contrat de creusage de ce puits est aux archives de Montréal, nous pouvons en donner des extraits:

Le 11 octobre 1658, par devant Bénigne Basset, Jacques Archambault reconnaît s’être chargé envers Paul de Chomedey de Maisonneuve, de faire un puits dans *le fort de Ville-Marie, au milieu de la cour ou Place d’Armes d’icelui*. Le puits aura cinq pieds de diamètre, et il sera creusé de façon qu’il y ait toujours au moins deux pieds d’eau stable... et devra être terminé pour le jour de la Sainte-Catherine.

Pour ces travaux, le sieur Archambault recevra 300 livres et 10 pots d’eau-de-vie. Suivent les devis puis ce détail qu’il y aura “un moulinet avec son cordage de longueur convenable.”

La besogne se fit rapidement, car le 22 novembre, J. Archambault déclare avoir reçu tout ce qui lui était dû.

Il s’agit ici du “premier puits dont les documents écrits fassent mention.” A remarquer qu’il était sis dans la place d’Armes du fort, c’est-à-dire au sud de la rue des Commissaires et dans un endroit qui est maintenant recouvert par les quais du port.

En 1659, l’Hôpital (de Jeanne Mance) ayant été transformé en redoute... les prêtres du séminaire y étant logés, M. l’abbé de Queylus, fit construire dans le jardin un puits semblable à celui du fort par le même Archambault.

Nous n’avons pas ce contrat, mais nous possédons le suivant:

Le 17 mai 1660, Jacques Archambault entreprend de faire un puits “de cinq pieds de diamètre,” au lieu de la

Commune. Il le revêtra de pierre, verra à ce qu'il soit assez profond pour qu'il y ait toujours au moins deux pieds d'eau stable, au-dessous du fil de l'eau, etc. Il aura un moulinet, etc. Ce puits est commandé par les sieurs Jacques Le Ber, Charles Le Moyne et Jacques Testard de la Forest, tous trois marchands.

Ceux-ci fourniront à l'entrepreneur la pierre, la chaux et le sable pour la maçonnerie depuis deux pieds au-dessous du rez-de-chaussée jusqu'à quatre pieds au-dessus.

Le coût des travaux reste le même: 300 livres tournois et 10 pots d'eau-de-vie (Basset).

Il faut croire que les marchands ci-dessus n'avaient pas exigé de reçu de ce qu'ils avaient payé "au creuseur de puits" puisque le 26 novembre 1676, le sieur Archambault fait rédiger un acte attestant que feu le capitaine Jacques Testard de la Forest lui avait bien remis 100 livres et 3 pots d'eau-de-vie, ce qui représentait la part que chacun s'était engagé à verser.

Le capitaine Testard était mort en 1663, à peine âgé de 33 ans.

Longtemps après, le 11 juillet 1668, Etienne Bauchand, marchand, confie également à J. Archambault la tâche de lui faire un puits semblable aux précédents. Cependant, cette fois, il se contente de 250 livres payables "au fur et à mesure qu'il en aura besoin."

Voilà tout ce que nous pouvons exhumer sur les plus anciens puits, ceux des premiers vingt-cinq ans de Ville-Marie.

La période qui suit, va nous fournir des problèmes difficiles à résoudre.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Godbout, Arthur — Né à Lambton le 13 décembre 1872. Député de Beauce à l'Assemblée législative de Québec puis magistrat de district. Décédé à Saint-Georges-de-Beauce le 12 mars 1932.

LES JOURNAUX ET REVUES PUBLIÉS A LÉVIS

Le Drapeau de Lévis — Premier numéro le 24 novembre 1864. Journal hebdomadaire. Propriétaires: Émile Dumais et Benjamin Sauvageau. Rédacteur: Louis-Honoré Fréchette. *Le Drapeau de Lévis* ne fournit que quatre numéros.

Le Journal de Lévis — Premier numéro le 13 avril 1865. Journal tri-hebdomadaire. Propriétaire: Odule Bégin. Rédacteurs: d'abord Louis-Honoré Fréchette, puis Joseph-Guillaume Barthe et enfin Rodolphe Tanguay. *Le Journal de Lévis* disparut à la fin de novembre 1866.

Le Progrès de Lévis — Premier numéro le 11 novembre 1867. Journal semi-quotidien. Éditeur-propriétaire: Joseph-Norbert Duquet. *Le Progrès de Lévis* parut pour la dernière fois le 23 juillet 1869.

La Semaine des Familles — Premier numéro le 18 septembre 1869. Propriétaire et rédacteur: Joseph-Norbert Duquet. Dernier numéro le 17 mars 1870.

La Gazette des familles canadiennes — Fondée à Québec en octobre 1869 par l'abbé N.-A. Leclerc, la *Gazette des familles canadiennes* fut transportée à Lévis le 18 décembre 1869. Elle fut publiée et datée de Lévis pendant une couple de mois.

L'Écho de Lévis — Premier numéro le 15 avril 1871. Propriétaires: Lizotte et Poitras. Rédacteur: Isidore-Noël Belleau. Dernier numéro le 12 juillet 1876.

Les Annales de la bonne Sainte-Anne-de-Beaupré — Fondées au Cap-Rouge en avril 1873 par l'abbé N.-A. Leclerc, les *Annales de la bonne Sainte-Anne-de-Beaupré* devinrent la propriété du collège de Lévis en mars 1877. Elles furent publiées à Lévis jusqu'en mars 1898, date où elles devinrent la propriété des Pères Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Le Quotidien — Numéro prospectus le 28 juin 1879. Premier numéro régulier le 7 juillet 1879. Propriétaire: Joseph-Édouard Mercier. *Le Quotidien* paraît régulièrement depuis 1879. Il est aujourd'hui la propriété de la Cie de publication de Lévis.

L'Hebdomadaire — Édition hebdomadaire du *Quotidien* publié par J.-E. Mercier. Premier numéro le... février 1882.

Le Glaneur — Première livraison le 1er janvier 1890. Revue des jeunes publiée par Pierre-Georges Roy. Parut pendant un an à Lévis et fut ensuite transportée à Montréal où on lui donna un luxe et une ampleur qui amenèrent sa fin en août 1892.

Le Travailleur de Lévis — Premier numéro le 19 février 1890. Propriétaire: Félix Pichette. Journal hebdomadaire. Dernier numéro le 17 août 1892.

L'Ouvrier — Premier numéro le 24 mai 1890. Editeur: Alfred de Lasalle dit Sanschagrin. Hebdomadaire. Ne parut que cinq semaines.

L'Union Canadienne — Premier numéro le 9 juillet 1891. Propriétaire et rédacteur Alphonse Desjardins. Quotidien. Dernier numéro le 10 octobre 1891.

Le Feu-Follet — Premier numéro le 4 avril 1892. Publié par J.-F. Morissette. Imprimé par Félix Pichette. Il ne parut que trois numéros du *Feu-Follet*.

Le Moniteur de Lévis — Premier numéro le 5 mai 1893. Propriétaire et rédacteur: Pierre-Georges Roy. Hebdomadaire. Dernier numéro le 20 juin 1896.

Le Bulletin des Recherches Historiques — Première livraison le 1er janvier 1895. Bulletin d'archéologie, d'histoire, de biographie, de bibliographie, de numismatique, etc, etc, fondé et publié par Pierre-Georges Roy. Entré cette année dans sa trente-huitième année d'existence.

La Bibliothèque canadienne — Première livraison en janvier 1898. Chaque livraison est un volume séparé. Volumes publiés: *Le Frère Louis*, par l'abbé Charles Trudelle; *Bertrand de La Tour*, par P.-J.-O. Chauveau; *A la Conquête de la liberté*, par A.-D. De Celles; *Les Premiers Almanachs canadiens*, par Eugène Rouillard; *Fêtes et Corvées*, par Pamphile Lemay; etc, etc.

La Revue du Notariat — Premier numéro le 15 août 1898. Revue publiée par J.-Edmond Roy, avec le concours des notaires de la province de Québec. Après la mort de J.-Edmond Roy, la publication de la *Revue du Notariat* fut

continué par le notaire Joseph Sirois. Elle a été transportée à Québec en 1930.

La Cravache — Premier numéro le... août 1899. Hebdomadaire. Donne quatre ou cinq numéros.

La Charité — Publiée au profit des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Lévis par Pierre-Georges Roy. Mensuel. Premier numéro le 1er mai 1900. Dernier numéro le 1er avril 1903.

Sus à l'alcool — Premier numéro le 1er février 1907. Petite revue anti-alcoolique publiée par Pierre-Georges Roy. Le dernier numéro parut le 1er juin 1907.

Le Nouveau Lévis — Premier numéro le 23 mars 1907. Rédacteur: Cédras Fortier. Dernier numéro le...

Le Bulletin Paroissial de Lévis — Première livraison le 1er janvier 1910. Dernière livraison le 1er février 1912. Publié par Pierre-Georges Roy, sous la direction de Mgr F.-X. Gosselin, curé de Notre-Dame-de-Lévis.

Les Soeurs Missionnaires de N.-D. d'Afrique — Cette petite revue fut publiée à Québec de sa fondation (janvier 1912) à mars 1913. Le numéro de mars 1913 est daté de Lévis. Il en est ainsi de tous les autres jusqu'à date.

Le Patronage de Lévis — Première livraison le 19 juillet 1913. Paraît encore.

La Lumière — Premier numéro le 17 novembre 1913. Dernier numéro le 1er octobre 1920.

Le Réveil de Lévis — Premier numéro le 16 juin 1920. Publié par Alexandre Huot.

La Chevalerie — Organe officiel des C. de C. (Chevaliers de Colomb) de Québec. Premier numéro en... 1920. Dernier numéro en septembre 1920. Cinq numéros en tout, croyons-nous. Alexandre Huot, directeur.

Le Lévis-Dimanche — Premier numéro le 1er janvier 1921. A notre connaissance, le *Lévis-Dimanche* a fourni douze numéros: ceux du 1er janvier 1921, du 9 janvier 1921, 16 janvier 1921, 23 janvier 1921, 29 janvier 1921, 5 février 1921, 13 février 1921, 20 février 1921, 2 mars 1921, 9 mars 1921, 11 mars 1921, 12 mars 1921.

La Réforme Municipale — Premier numéro le 1er janvier 1921. Nous connaissons vingt numéros de la *Réforme municipale*. Ceux du 1er janvier 1921 (qui ne portent pas

de date), du 8 janvier 1921, du 15 janvier 1921, du 22 janvier 1921, du 29 janvier 1921, du 5 février 1921, du 12 février 1921, du 19 février 1921, du 26 février 1921, du 5 mars 1921, du 9 mars 1921, du 12 mars 1921, du 27 mars 1921, du 16 avril 1921, du 18 novembre 1922, du 22 décembre 1922, du 24 février 1923, du 9 mars 1923, du 13 mars 1923, du 24 mars 1923.

Le Placement — Premier numéro en mars 1921. Publié par Lucien-A. Thibault, courtier en obligations. Paraît pendant quelques mois. Mensuel.

La Tempérance — Organe du comité prohibitionniste de Lévis. Donne trois numéros publiés en avril 1921.

Le Tempérant — Organe du comité anti-prohibitionniste de Lévis. Donne deux numéros, l'un en avril 1921 et l'autre le 12 mai 1921.

L'Écho du Collège — Premier numéro le 27 septembre 1921. Mensuel. Paraît encore.

L'Étendard de Lévis — Unique numéro le 27 janvier 1922.

Le Bulletin Paroissial de Notre-Dame de Lévis — Premier numéro le 29 novembre 1922. Dernier numéro le 20 juin 1924.

La Tempérance — Unique numéro le 9 mai 1923.

La Santa Maria — Chronique mensuelle des Chevaliers de Colomb, conseil Lévis. Premier numéro le 15 novembre 1923. Disparaît en juin 1924.

Le Tempérant — Unique numéro le 12 mai 1923.

Le Lévisien — Donne deux numéros, l'un le 3 novembre 1924 et l'autre le 22 novembre 1924.

La Protection — Unique numéro le 28 octobre 1925.

L'Ami des voyageurs — Premier numéro le 1er décembre 1926.

La Revue Municipale de Lévis — Donne quatorze numéros. Ceux des 1er mars 1927, 9 mars 1927, 12 mars 1927, 12 août 1927, 16 août 1927, 3 octobre 1927, 21 novembre 1927, 5 janvier 1928, 30 mars 1928, 20 décembre 1928, 15 février 1929, 28 février 1929, 9 mars 1929.

La Rive Sud — Journal du district de Lévis. Premier numéro le 15 novembre 1928. Second et dernier numéro le 1er décembre 1928.

L'Intérêt Général — Unique numéro le 24 juillet 1930. Publié dans l'intérêt de la candidature du docteur Émile Fortin.

La Lanterne — Premier numéro le 14 avril 1931. Donne cinq numéros, ceux du 14 avril, 15 avril, 16 avril, 17 avril et du 18 avril 1931.

La Victoire — Unique numéro le 18 août 1931.

La Revue Municipale de Lévis — Premier numéro le 12 mars 1931. Donne quatre numéros, ceux du 12 mars, du 11 avril, du 18 avril et du 25 avril 1931.

L'Echo de Lévis — Unique numéro le 30 mai 1931.

Le Guide de Noël — Numéro unique le 21 décembre 1931. Publié par H.-A. Carrier. Journal d'annonces.

LE FOLKLORE

Le mot folklore, aujourd'hui francisé, est une expression anglaise. *Folk* veut dire *gens*; *lore* se traduit par *science*. Les deux termes réunis signifient : *connaissance de la vie du peuple*.

Le Folklore puise sa raison d'être dans la pensée des philosophes anciens : *Connais-toi toi-même*. En effet, le Folklore doit être, avant tout, l'étude racique d'un pays et d'une époque.

Son but est simple. Le folkloriste se préoccupe uniquement d'exposer et de conserver ainsi les *traditions populaires* d'un pays; partout ne disparaissent-elles pas ?

Jacques-Marie Rougé

LES DISPARUS

Huot, Charles — Né à Québec le 26 mars 1855. Peintre de talent. Étudia et vécut en France et en Allemagne pendant plusieurs années. Décédé à Sillery, près Québec, le 27 janvier 1930. Cf. *Charles Huot, sa vie, sa carrière*, etc. par Hormisdas Mignan.

LA NOUVELLE-FRANCE EN 1665 — UNE LETTRE
INÉDITE DU PÈRE RAGUENEAU (1)

Voici une lettre du P. Ragueneau, qui nous apporte quelques précieux renseignements sur la Nouvelle-France, en 1665, la grande année qui marque le tournant de notre histoire avec l'arrivée du marquis de Tracy et de Jean Talon.

Le P. Ragueneau compte parmi les missionnaires les plus remarquables que nous devons à l'ordre des Jésuites. Arrivé dans la colonie dès 1636, il passa plusieurs années chez les Hurons et ce fut lui qui ramena jusqu'à Québec les débris de cette nation. De 1650 à 1653, il eut la direction générale des missions en Canada. Plus tard, en 1657, il entreprit sans grand succès l'évangélisation des Onontagués, toujours hostiles aux Français, mais réussit, l'année suivante, à s'échapper de leur bourgade, au moment où ces Iroquois se préparaient à faire un massacre général de la petite garnison française. Quatre ans plus tard, en 1662, le P. Ragueneau rentra en France où il était nommé procureur des missions canadiennes. En contact constant avec la colonie laurentienne, dont il recevait de toutes mains les dernières nouvelles, c'est en 1665, qu'il écrivit la lettre qui suit.

Le 28 novembre 1665

Hier je receu des lettres de Canada par deux navires arrivez à la Rochelle le 17 & le 19 de ce mois, qui étoient partis de Québec le 8 d'octobre par lesquels j'ay en outre receu d'autres lettres, qu'on a retirées d'un naufrage du navire nommé *La Paix*, qui estoit party de Québec le 18 septembre, & qui se perdit à 50 lieues en deçà, dans le grand fleuve St-Laurent, en sorte toutefois qu'il n'y a eu qu'un seul homme noyé.

J'apprens que le choix qu'a fait sa Majesté de Messieurs de Tracy, de Courcelles, Talon & de Sallières, a esté le plus heureux qu'on eust pû souhaiter pour le bien du Canada un chacun s'acquittant si dignement de son devoir, qu'on ne peut davantage.

(1) *Archives du Canada*, Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 133, fol. 131-4.

La milice est si réglée, qu'ils ont fait paroître jusqu'à maintenant, toutes les bonnes qualitez d'un soldat, sans le meslange d'aucune mauvaise; sans désordre, sans larçin, sans violence; les Capitaines & officiers y faisant quasi tout leur devoir, à l'envy l'un de l'autre.

Mr de Tracy ayant fait faire depuis son arrivée 42 bateaux, propres pour l'expédition aux Iroquois, capables chacun de plus de 20 hommes, & qui se peuvent porter par six; il y avoit desjà dez le 18 septembre, prez de 600 hommes partys: Les uns à l'emboucheure de la Rivière de Richelieu, où on restablit l'ancien fort; les autres environ 15 lieues plus haut, au sault de Richelieu, où Mr de Chambley, qui commande les 4 Compagnies qui y ont monté les premières, y a fait bastir un fort, avec une maison au dedans, & tout autour des hutes pour les soldats.

Mr de Sallières estoit aussi monté avec 400 hommes, pour faire un autre fort plus haut, à l'embouchure du Lac des Iroquois, dit le Lac Champlain: Mais on m'escrit qu'on ne croit pas que ce dessein puisse s'exécuter plustost qu'au printemps, l'hyver estant trop proche, & n'y ayant pas assez de bastimens pour le transport des vivres.

Si les soldats fussent partis de France au commencement d'avril, aisément toute l'expédition dans le païs des Iroquois se seroit faite cet esté. Mr de Tracy estoit arrivé à Québec le 30 de juin. 20 soldats partys de la Rochelle le 19 d'avril, y étoient arrivez dez le 19 de juin. *L'aigle d'or*, portant Mr de Sallières, n'arriva que le 19 d'aoust & le *St Sebastien*, où estoient Mr de Courcelles & Mr Talon, n'arriva que le 12 de septembre. Deux & trois mois de retardement sont un délay notable en une telle affaire. Il y a eu bien des malades dans les navires du Roy. On m'escrit qu'il en a esté porté jusqu'à 120 dans l'Hospital, de fiebvre pourprée & mesme de peste, qui sont secourus très charitablement par les Religieuses Hospitalières, & par Mr Lévesque de Pétrée & Mr de Lauson de Charny son grand Vicaire, qui y ont esté assidus nuit & jour. Les Prestres du Séminaire & nos Pères y ont une sainte occupation envers les sains & les malades: avec un très grand fruit. Tous quasi se sont confessez, & plusieurs géné-

ralement : & plusieurs hérétiques ont fait heureusement abjuration.

Les premiers navires partis de France dans le mois d'avril, n'ont point eu de malades : & tous les navires marchans sont arrivés heureusement sans mortalité ny maladie ; mesme le dernier party de Dieppe à la fin de juillet, quoy qu'on craignist beaucoup pour luy, à cause qu'il estoit chargé de 82 filles, & de 150 hommes. On y estoit très bien nourry, & avec un grand soin.

La récolte a esté très heureuse, & il restoit encore quantité de vieux bled. en sorte que l'abondance en est telle en Canada, que lon ne vend plus que 3 l. le minot, quoyque cy-devant il eust vallu 5 & 6 livres.

Cinq ou 600 sauvages, venus de 500 lieues au delà de Québec, dans les terres vers l'occident, sont descendus, pour leur négoce, & ont apporté pour 50 mille escus de Castor. Un de nos Pères, qui scait leur langue, est remonté avec eux dans leur païs, pour les instruire, & 3 ou 4 françois avec luy. Il y a peu d'années qu'un autre de nos Pères y estoit allé pour le mesme dessein, qui y mourut de faim, s'y estant esgaré dans les bois. Il y avoit plus de 20 ans qu'il travailloit dans ces Missions, parmy les sauvages. Un autre de nos Pères est allé dans les costes de l'Acadie, pour y instruire les sauvages & les françois, qui y sont abandonnez de tout secours spirituel.

Mr de Tracy qui estoit très incommodé de sa santé aux Isles la entièrement recouvrée à Québec. Quelques personnes assez clairvoyantes m'escrivent, que la chose la plus importante qui puisse estre pour le bien du païs, & mesme nécessaire, seroit que Mr de Tracy y demeurast, jusqu'à ce que l'Iroquois fust détruit ; & que sans luy, très probablement rien ne se fera & que mesme la division seroit à craindre entre les chefs. Il est l'âme de tout, & il est efficace dans la douceur.

Monsieur Talon est, m'escrit-on, l'incomparable.

PAUL RAGUENEAU

(au dos) Le R. P. Ragueneau

28 novembre 1665.

Cette lettre abonde en détails intéressants, mais il suffira de relever les plus saillants. D'abord, elle nous indique la haute estime que sut se créer Talon auprès des Jésuites, qui plus tard devaient si facilement changer d'opinion, quand il imposa la primauté de la volonté royale dans l'administration de la colonie. En tout cas, en 1665, il était "l'incomparable."

Un autre paragraphe reporte à 1665 l'organisation régulière, sinon officielle, de la milice canadienne, avec capitaines et officiers. Nous savions bien que les colons avaient de bonne heure, vers 1636, fait le coup de feu contre les Iroquois et pris part, au bout de quelques années, à de petites expéditions, mais cela se faisait sans ordre ni système, quoiqu'il faille faire une exception pour la milice de la Sainte-Vierge, établie à Montréal, en 1663 (1). Ce n'était qu'une organisation locale. Jusqu'ici il semblait que la milice canadienne, d'après la correspondance officielle, n'avait été créée qu'en 1669 (2). Or la lettre du P. Ragueneau nous montre, au contraire, qu'il faut dater de 1665, avec Tracy, la formation régulière de notre milice.

Les détails sur les traversées des navires, avec la mention du nombre de colons et de filles, ajoutent des précisions fort utiles sur les mouvements qui marquèrent la décision de Louis XIV et de Colbert de prendre en main la direction de la Nouvelle-France.

Deux renseignements fort précieux nous apprennent le prix du blé en Canada pour les années 1664 et 1665 et nous fournissent le chiffre de la traite pour cette dernière année.

Voilà, sans pousser plus loin, des détails qui donnent à cette lettre du P. Ragueneau une valeur et un intérêt tout particuliers pour les annalistes de notre histoire.

GUSTAVE LANCTÔT

(1) Archives du Canada. C⁷A, vol. 3, lettre du Roi à Monsieur de Courcelles pour lui ordonner de diviser les habitants du Canada par compagnies pour leur faire faire l'exercice du maniement des armes. 3 avril 1669, pp. 3-5.

(2) Gustave Lanctôt, *Les Troupes de la Nouvelle-France* (*The Canadian Historical Association Report*, 1926, pp. 40-60.

MEMOIRE SUR LES ANCIENNES COLONIES
FRANCAISES DANS L'AMERIQUE DU NORD

(Suite et fin)

Canada ou Nouvelle-France

Le Canada, comme on sçait, fut découvert par Jacques Quartier vers l'an 1500. Après cette découverte le pays resta longtemps dans l'oubli, mais enfin la France respirant un peu de ses guerres intestines afferma ce pays à une compagnie qui ne faisait que le commerce de la pelletterie avec les nations sans se soucier du bien-être du pays, de la population, ny de l'agriculture ; la France y fit passer des Jésuites, afin de civiliser les indigènes du pays en quoi plusieurs méritent mille louanges s'entend le plus petit nombre car le vray but d'une grande partie était l'avidité des richesses et du gain. Mais aussi quelques fois le sauvage se voyant finement dépouiller et étant yvre envoyait par la vertu du feu quelques-uns de ces Messieurs grossir le catalogue des Saints (1).

La France voulant former une colonie y fit passer plusieurs familles afin de propager l'agriculture mais en y faisant passer ces malheureux la mère-patrie sans s'en apercevoir pour les rendre esclaves comme elle y fit passer la noblesse ruinée à qui le Roy avait concédé et donné en propriété des quantités de terre aux charges 1° d'en reconcéder à tout cultivateur qui voudrait s'établir. 2° aux charges par le preneur d'une reconnaissance d'un sol par arpent de terre en superficie et le tout par an. 3° de bâtir et tenir feu et lieu sur la dite terre dans l'an et jour. 4° plusieurs journées de travail ou corvées. 5° la dixme du poisson sans parler de la dixme du curé tous ces articles étaient strictement exécutés excepté la troisième, dont voicy la raison un homme sans grands moyens d'avance chargé de famille se voyant exilé de sa patrie qui luy avait promis des secours et ne luy donnait rien comment ouvrir une terre en bois debout cet homme trouvait

(1) L'auteur ne manque pas l'occasion de donner un coup de dents aux prêtres et surtout aux Jésuites chaque fois qu'il en a la chance.

une abondance de pelleteries et le débit chez les facteurs de la Compagnie que les commandants qui luy donnaient ce qui était trop fort pour le laisser mourir et pas assez suffisant pour le faire vivre un peu honnêtement ; les choses ont resté dans cet état de misère jusqu'à ce que la religion s'y propageant et la population augmentant on y envoya Monsieur de Laval pour premier évêque ; cet homme rare et qui est encore en grande vénération au Canada, cet homme dont la mémoire ne devrait jamais tomber dans l'oubly s'opposa de toutes ses forces aux voleries qui s'y commettaient ; il écrivit en France l'état de la colonie, la Cour remédia à ces abus là ; cet homme encouragea le cultivateur, luy fit faire les avances nécessaires, allait partout afin de voir par luy-même, il releva le courage de l'homme agonisant, enfin à dater de cet heureux moment la culture se mit à fleurir. Mais cet être illustre, mortel et depuis la fin de son existence que d'abus se sont commis dans cette colonie jusqu'au moment que les coquins qui aveuglaient Louis quinze l'ont vendue à l'Anglais.

L'Anglais a pris plusieurs fois le Canada mais la dernière fois qu'il luy fut vendu, il ne s'en mit pas en possession aussi facilement qu'il conclut le marché car il luy coûta beaucoup de sang et à nous aussi surtout la perte du brave Montcalm, l'idole des soldats et le bienfaiteur du pays, sitôt que cet illustre guerrier fut mort, Vaudreuil qui n'attendait que sa capitulation avec Murray qui avait succédé à Wolfe et livra Québec à l'Anglais nos troupes qui avaient encore de bons officiers se replièrent sur Montréal d'où dès le mois d'avril ils descendirent le fleuve et défirent Murray, luy prirent 22 pièces de canon et se seraient emparés de Québec mais le général Dubois de la mare (sic) eut le talon emporté car la terreur fut si grande que l'Anglais n'eut pas le temps de fermer les portes où nos gens entraient quand on bâtit la retraite au bout de quelque temps l'Anglais reçut du renfort et il fallut capituler ainsy depuis ce moment l'Anglais a toujours été paisible possesseur du Canada.

Ouand l'Anglais eut été affermi dans son achat pour imprimer la crainte et la terreur parmy le peuple il gou-

verna militairement et tyranniquement car Murray qui y était souverain fit plusieurs exécutions sans formalités de lois mais capricieusement après le traité définitif de paix qui assurait à l'Anglais toutes nos vastes possessions dans l'Amérique du Nord pour lors le pays a été gouverné suivant la coutume de Paris conjointement avec celle d'Angleterre, le tout suivant la volonté des parties discordantes.

L'Angleterre voyant son commerce, sa marine prospérer, voulut considérer ses colonies comme des esclaves en les chargeant de droits surtout par l'introduction du papier timbré, chose qui luy a produit la perte d'une grande colonie mais crainte de perdre le Canada on en arrêta la circulation et aujourd'huy tout se fait sur papier libre car au prix que ce papier se débitait il levait par là de fortes contributions sur le pays mais il fallait une contribution à l'Anglais pour l'entretien de son gouvernement, il la lève aujourd'huy sans que le peuple s'en aperçoive comme je le dirais car l'Anglais ne lève aucune taille ny imposition sur les terres ny droits d'entrée, rien de tout ça.

Comme l'Anglais est un zélé protecteur de l'agriculture, il aperçut bien vite l'entrave que la France y avait mis en concédant de si grandes quantités de terre aux seigneurs qu'il fallait que le laboureur paya une rente qui jointe aux autres prérogatives du seigneur gênait beaucoup l'avancement de l'agriculture. M. Murray, en homme éclairé et intéressé pour sa patrie, voulut d'un coup d'autorité anéantir les droits féodaux afin de donner jour à un grand commerce qu'il projetait, mais quoique ce projet soit assez en évidence Murray se laissa surprendre ou la nécessité l'y força ; dans le moment où il s'agissait au conseil d'abattre les féodalités la garnison de Québec s'insurgea par faute de paye, chose qui embarrassa beaucoup le gouvernement et porta un fatal coup à l'avancement de l'agriculture les seigneurs voyant l'orage cherchèrent tous les moyens de le détourner, ils firent valoir la capitulation du pays ; on n'y eut nul égard d'après leur espoir trompé ils dirent que suivant les lois anciennes de France, tout seigneur mourant sans héritiers

sa succession revenait à la Couronne qu'en abatement les droits féodaux c'était une perte faite pour le prince. Ils offrirent en même temps leur bourse en prêt, ce qu'on accepta avec joie vu le besoin pressant, le tout l'un avec l'intention de ne jamais rendre et les autres de n'en jamais demander le remboursement, chose qui tira Murray d'embarras très grand. Il laissa messieurs les seigneurs paisibles maîtres d'augmenter le fardeau du peuple, en offrit des places lucratives aux plus zélés partisans et ceux qui paraissaient le plus ferme appui de l'Anglais, fonctions qu'ils ont rempli au gré de l'Anglais et au détriment du pays, car se voyant solidement appuyés, ils ont augmenté leurs rentes au point que d'un sol par arpent en superficie qu'ils étaient du temps des Français ils sont montés aujourd'hui jusqu'à six et davantage sans parler des autres charges.

Dans le temps que la France possédait le pays l'habitant par la loi n'était tenu de payer rentes que pour la terre qui produisait du grain ou qui était en prairie et la terre en bois debout ne payait rien, mais les seigneurs aujourd'hui étant appuyés du gouvernement font payer exactement la terre boisée comme celle qui porte bénéfice, ce qui fait que celui qui prend une terre en bois debout n'ayant point grands moyens pour pousser sa terre avec vigueur, est longtemps privé de former une habitation conséquente, parce que les denrées qu'il vend l'argent en est donné au seigneur durant que s'il en restait au jeune cultivateur il ferait travailler davantage à défricher et pour lors l'abondance plus grande les seigneurs pour ronger d'avantage les cultivateurs ont fait adopter un système auprès du gouvernement et les notaires qui tous trois ensemble partagent la dépouille du malheureux de la manière que voicy.

Tout seigneur qui veut de l'argent demande à son rentier à voir ses titres de concession de terre, il faut les montrer ainsy quand la sangsue est altérée, elle dit que le contrat est déjà vieux, qu'il faut en prendre un nouveau moyennant une pertuquaise et que c'est monsieur un tel notaire qui est chargé de délivrer les nouveaux titres ainsy sans réplique il faut le faire puisque vous y seriez con-

damné si vous aviez recours aux lois, mais une chose révoltante et que j'ay vu et vérifiée c'est que le malheureux peuple du Canada sur 300 en trouve-t-on un individu qui sache lire ce que le Seigneur et son notaire savent bien et en luy mettant un nouveau contrat de concession aux mains le malheureux en le faisant lire y trouve ses charges quelques fois doublés quoi faire nulle justice ainsy voilà de la manière dont les seigneurs du Canada agissent et se comportent vis à vis le peuple, tyrannie, qui a si tellement aliéné l'esprit du peuple contre leurs tyrans que l'on n'y respire que la venue de leurs anciens frères. Je me suis réjoui en moi-même quand j'ay vu ces choses car je disais l'Anglais agissant de cette manière ne se conciliera jamais le peuple, chose qui est arrivée car quand je me trouvais dans l'intérieur du pays toutes les conversations n'étaient que quand nos pauvres gens viendront est-ce que la France, notre mère, nous laissera longtemps sous la domination de pareils tyrans jamais la France n'a connu l'utilité de ce bon pays. C'était mille amitiés que je recevais de ces braves gens car je le dis avec vérité le monde au Canada est des plus hospitaliers. Un Français peut faire cent lieues sans déboursier un liard et l'habitant canadien vous reçoit comme si c'était le messie, par la joie qu'il ressent de converser avec un Français, j'ay vu des habitants faire douze lieues pour venir me voir, amener leurs enfants, dire à leurs enfants: regardez, voilà un de nos pauvres gens, il ne parle pas comme ces maudits anglais, il parle comme nous enfin je ne finirais pas si je voulais décrire toutes les honnêtetés qu'un Français reçoit au Canada quand le hasard y en conduit quelquesuns.

Par le portrait que je viens de faire de la tyrannie des seigneurs, il ne faut pas envisager un peuple mourant de faim et nud tout le contraire il n'y a pas d'habitant qui le plus petit que ce puisse être ne vende pour plus de cinq cents francs de denrées outre sa consommation, faite et prise sur son excédent et le seigneur payé, j'ay vu des anciens habitants vendre jusqu'à 4000 minots de froment par an sans compter l'avoine, les pois et le bétail et le peuple au Canada est extrêmement heureux et

vit à son aise parce que la terre bonne paye tout et si on voit quelques quêteux c'est que c'est un paresseux ou un allemand, les habitations commencent soixante dix lieues au-dessous de Québec et environ vingt cinq du costé du nord, et vont ainsy jusqu'à près de deux cents lieues au-dessus de Québec; la profondeur du costé du sud est d'environ trente six lieues par endroits car vis à vis de Québec au sud les habitations vont jusqu'au près du lac Mécantique d'où sort les rivières du saut de la Chaudière et trois chemins (Tréchemin) toutes terres excellentes mais dont la millième partie n'est pas encore habitée parce que l'habitant est fixé le long des rivières et le derrière au bout de la terre de cet habitant n'est pas concédé ni pris faute de peuple que de nombreuses familles passeraient de France dans ces pays si la France faisait rentrer ce grand pays sous sa loi, du costé du nord les habitations ne vont pas plus de douze ou quinze lieues derrière Montréal. Ce pays est arrosé d'une immensité de moyennes rivières qui viennent toutes fondre dans le grand fleuve St-Laurent. Ces rivières ne sont point navigables que pour de petits canots, ce qui fait le transport des marchandises plus coûteux et difficile mais ces rivières dont j'en ai examiné une quantité sont susceptibles d'améliorations car à peu de frais on peut faire des écluses, creuser des canaux qui communiqueraient dans des petits lacs qui sont dans l'intérieur des terres et ceux-cy à d'autres et pour lors un transport facile en résulterait ; ces terres intérieures qui sont les meilleures se trouveraient en peu d'années habitées et il en résulterait un commerce immense l'Anglais avait conçu un projet semblable mais la guerre qui est arrivée a tout dérangé.

L'Anglais s'est aperçu mais trop tard que la noblesse du pays l'avait trompé et que pour avoir laissé ces messieurs agir à leurs fantaisies l'agriculture avait langué comme les seigneuries que la France avait concédées toutes les terres qui étaient non concédées et qui étaient derrières celles des seigneurs ou au bout, l'Anglais les a réunies au domaine sans qu'aucun seigneur ait pu s'en faire concéder un pouce quoiqu'il y eut bien essayé, le gouvernement par une forte proclamation invitait tous ceux qui voudraient à aller s'y établir et prendre des ter-

res, à y aller avec liberté de construire tous édifices, moulins, etc., sans être tenu de payer aucunes rentes ny reconnaissance au trône seulement réservé les bois chênes pour la construction de la marine et le tout moyennant quarante schelings que M. le gouverneur mettait et sa société en poche somme qui aurait été immense par la suite vu la grande quantité de terrain mais malheureusement pour l'Anglais et heureusement pour nous ce beau et sublime plan a manqué car la guerre qui est survenue a tout anéanti parce qu'il fallait faire des chemins à travers le restant des bois des seigneurs pour aller joindre ces nouvelles terres, chose qui demandait une certaine dépense et que l'Anglais allait faire avec joie mais il a fallu penser à faire face aux dépenses de la guerre et tout abandonner, ce qui a causé à l'ennemy une perte immense dans l'augmentation de son commerce, plan sans doute qu'il n'abandonnera pas et qu'il reprendra à la paix, si nous n'avons pas la force de luy arracher notre bien.

Comme je connais le total des choses si l'Anglais avait pu exécuter ce plan en moins de dix ans, je suis persuadé que son commerce aurait été augmenté au moins d'un sixième, il aurait eu des gens zélés pour son service et durant qu'aujourd'huy il n'a que des ennemis à jamais irréconciliables et la France devrait frayer (?), car l'homme le plus simple étant sur les lieux envisageant l'état des choses, cherchant à lever le rideau que l'Anglais tire entre luy et le peuple canadien (rideau qui est gros) examinant le grand parti qu'il a dans la Nouvelle Angleterre, le grand nombre de familles d'Europe qu'il a transportées d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, qu'il a toutes fixées dans le haut Canada, dans un endroit nommé Katarakoui. Excellent pays, ces gens de misérables et nuds qu'ils étaient en arrivant sont devenus riches et opulents en cinq ou six années, et bien, dis-je, qui est celuy qui faisant réflexion à ce que je viens de dire ne pensera-t-il pas que l'Anglais aurait envie de rétablir son ancienne domination dans ces vastes pays que son avarice luy a fait perdre il en prenait vraiment la marche mais la guerre a tout dérangé.

Comme la politique anglaise ressemble dans bien des occasions à une girouette ou pour mieux dire se plie suivant l'occasion, polye, honnête et des plus rampante dans l'adversité ; au contraire fière et insolente dans la prospérité ; en voicy une preuve de son humiliation et qu'il sçait céder pour un instant mais dans l'espoir de ravoit avec usure.

A la paix des Américains, ils insistèrent que l'Anglais leur cédassent jusqu'à par une certaine latitude (dont je ne me resouviens pas) il céda ; la cour de Louis Seize favorisa et appuya l'Américain dans sa demande et par cette cession une immensité de pays qui faisait partie du Canada a passé sous la domination des Américains, mais s'il y a passé en entier ce n'est qu'en 1796 parce que l'Anglais en était resté toujours maître sans vouloir rendre les postes ou forts comme le Détroit (pays des dieux) et autres places, quand l'Américain demandait ses limites l'Anglais répondait qu'il voulait bien les luy donner mais qu'il fallait que l'Américain rétablît les royalistes de la Nouvelle-Angleterre dans leurs propriétés et biens et qu'à cette fin il abandonnerait toutes les prétentions des Américains, ce dernier qui sentait bien que c'était renfermer des serpents dans son sein dissimula jusqu'à l'occasion. Mais c'était une vaine raison à alléguer pour l'Anglais de vouloir que les torys fussent rétablis dans leurs propriétés de la Nouvelle-Angleterre, car ces gens sont fixés et établis dans ses domaines et pour lors il en aurait résulté une perte de population pour l'Anglais ce qu'il n'aurait jamais consenti sitôt que l'Américain a vu l'Anglais prendre parti dans cette guerre il a aperçu que c'était l'instant d'avoir son bien, il l'a demandé au gouvernement de Québec celui-cy dissimula afin de voir l'issue et la tournure que la guerre prendrait il demanda l'instant d'en référer à son gouvernement durant ce temps l'Américain parla haut même iusqu'à insinuer aux habitants du comté de Vermont de faire des pétitions au Congrès et de demander la permission de faire la conquête du Canada à leurs frais, demandant pour toutes récompenses, le pillage. Ces petites redomondades intimidèrent l'Anglais qui sçavait bien que le peuple le

hait car ce n'était pas le petit état de Vermont qui fut en état de faire la conquête du Canada si le peuple eut voulu se défendre mais l'Anglais a cédé à la nécessité et a remis tout ce qui était stipulé dans le traité appartenir à l'Américain en 1796 mais l'Anglais en faisant cette remise ne pouvait s'abstenir de dire qu'il raurait tout parce qu'il était victorieux en Europe et qu'il remettrait toutes ces anciennes colonies sous ses lois sitôt qu'il aurait achevé de détruire la France.

L'Anglais ne sachant comment tirer de l'argent du peuple canadien qui s'enrichit malgré ses tyrans et après bien des menées fonda une espèce de parlement modèle sur celui d'Angleterre mais remply de créatures du gouvernement et tous gens une bonne partie ignorante car j'en connais plusieurs qui ne savent pas signer leur nom.

Ce parlement fut formé à la pluralité des voix c'est pourquoi tous ces MM. prétendants allaient courir le pays, régalaient le peuple pour avoir leur suffrage en assurant par leurs proclamations qu'ils ne demandaient rien pour soutenir les intérêts du peuple, mais ils n'ont pas été un an en place ont demandé d'être salariés du peuple, on leur répondit, suivant le texte de leurs proclamations, ils menacèrent mais une petite révolte qui eut lieu leur fit abandonner leurs prétentions comme je vas le dire en abrégé.

Le citoyen Genet, ambassadeur de la République auprès des États-Unis d'Amérique, fit passer au Canada quantité de petites proclamations, par lesquelles il disait que la France n'avait pas perdu de vue ses anciens frères que la flotte de France viendrait au printemps et que c'était là l'instant que le peuple canadien devait choisir pour chasser ses oppresseurs, le peuple s'insurgea, l'on fut trois semaines en espérance de secours, au bout de ce temps nulle apparence du secours de M. Genet, chacun se retira chez l'Anglais qui n'avait qu'environ quatre cents soldats dans la ville, 25,000 français bourgeois qui n'attendaient que l'instant de voir notre pavillon pour tomber sur ces 400 esclaves. Je dis l'Anglais fut des plus doux mais le peuple dispersé chacun chez soi il mit ses espions sur pied et par ce moyen quelques chefs furent découverts, conduits aux pieds du gouverneur, une

morale bien douce s'ensuivait afin de faire rentrer l'insurgé dans le devoir, quelques fois les papiers publics annonçaient que quelqu'uns avaient été condamnés à une amende pécuniaire mais qui ne se payait pas, finesse que l'on sçavait bien que l'Anglais mettait au jour pour intimider. Quant à moy je fus découvert, pris, emprisonné, l'on me saisit et confisqua tout; car si je n'avais été fidèle aux principes que la nature m'a donnés j'aurais découvert quantités des principaux chefs, chose que l'Anglais m'imposait pour rentrer dans mes propriétés, etc. Mais j'ay préféré tout perdre pour tâcher d'être utile à ma chère patrie. Je pense que en voilà assez sur cette partie, je vas parler d'une autre espèce d'hommes qui sous le voile de la vertu rongé le peuple et sont, moyennant l'ignorance qu'ils ont toujours soin de maintenir, les plus riches, les plus opulents et les plus avars du pays.

Clergé Romain

La religion romaine est restée dans toute son intégrité au Canada. L'Anglais n'y a pas seulement un temple excepté à Sorel, 45 lieues plus haut que Québec, mais aucuns dans cette dernière place quoiqu'elle soit la capitale du pays. La raison en est que l'Anglais est à peine un pour mille, n'a osé y en construire soit crainte ou espèce de politique mais il affectionne et protège les vues du clergé quoique malgré luy mais l'intérêt l'emporte parce qu'il a été un temps où le clergé influensait si fortement sur le peuple qu'au premier signal tout le peuple aurait été soulevé et l'Anglais chassé du pays.

Les émoluments des curés sont considérables, suivant plus ou moins la grandeur de la paroisse qu'ils déservent ils perçoivent la dixme à la 26ème. partie de toutes choses mais différemment qu'en France l'habitant ramasse tout chez lui et quand tous ses grains sont nettoyez la vingt-sixième partie se porte chez le curé et le tout sous la bonne foi du laboureur quoique cette dixme paraisse peu de chose cela n'oppose pas les curés d'être riches car la plus moindre des cures de tout le Canada qui est St-Nicolas à trois lieues de Québec vaut au moins quatre à cinq milles livres tournois de dixme sans parler du dedans de l'église qui est considérable partout car une messe

est vingt-quatre sol, un simple libéra quatre livres dix sols, une grande messe quinze francs, gros bénéfice car l'intérêt du clergé est que le peuple soit ignorant en quoi ces dignes prêtres ont réussi mais depuis que les révolutions des Américains sont survenues et que ces derniers firent une irruption au Canada qui étaient accompagnés de beaucoup de Français de France, ces Messieurs ont beaucoup perdu de leur influence où j'aperçus par leur conduite qu'il tinrent dans cette affaire que ce n'était qu'un vif intérêt qui les guidait, chose que je crois inutile de rapporter, j'ay vu des personnes, enfin, que, par leurs discours sur la religion, on aurait pris, qui ne les aurait pas connu, pour des gens en démente; pas nul moyens de leur faire entendre raison, suffit que ce fut Mr le curé qui leut dit il est vray que c'était des femmes ainsy l'on peut voir par cet aperçu que les curés sont riches. J'en ai connu chez qui j'ay achepté jusqu'à dix mille boisseaux de grain d'une seule récolte à neuf francs le boisseau. Quel richesse pour un homme !

Il y a aussi à Québec un couvent de Jésuites extrêmement riche, un de Récolets questeurs, un d'Ursulines, un Hôtel Dieu, un superbe Hopital Général, communautez dotés richement; il y a aussi un seminaire très riche à Montréal, un connu sous le nom de St-Sulpice, tous parfaits scelerats car d'après que je les ai vu jeter deux cents cinquante Milles boisseaux de froment dans le port de Montreal qu'ils ne voulaient pas vendre à un écu le boisseau, je dis qu'ils méritent que je les appelle ainsy. Je pense en avoir assez dit sur une pareil matierre.

Dépenses du Gouvernement

La France ne levait aucunes taxes sur les terres mais ses agens faisaient arbitrairement des réquisitions l'Anglais pour faire paraître son gouvernement plus doux n'en a fait aucunes, mais il fallait faire face aux dépenses d'un gouvernement très fort en salaires qu'il entretient dans le pays. Voicy un parti très sage qu'il a pris. Il considéra les besoins du pays et les siens, il aperçut une grande exportation et qu'en levant des droits sur les marchandises qui sortaient et entraient dans le

pays il pourrait faire face aux dépenses avec bénéfice sans faire murmurer le peuple, il a adopté ce principe et chaque navire paye à la Douane suivant l'état de sa cargaison, chose qui produit des sommes considérables car au commencement de la guerre l'Anglais a envoyé de ces produits plusieurs millions en Angleterre on penserait peut être que le commerce languit par ces droits. C'est le contraire car l'habitant tout ce qu'il a à vendre le vend très bien sans payer aucuns droits d'entrée, le négociant qui achète le produit d'Angleterre et qui sait que un debit sure et certain s'ensuit paye tous ces droits sans murmurer et par là le peuple paye toujours tout et sans s'en apercevoir car l'Anglais ne force personne pour acheter ses marchandises enfin les choses sont si bien balancées que les deux parties trouvent toujours leur compte car si l'Anglais n'eut imaginé ce moyen pour subvenir aux frais et salaires (qui sont très fort) du Gouvernement, l'habitant aurait vendu ses denrées le plus qu'il aurait pu et aurait par ce moyen accaparé tout l'argent ainsy que le négociant et l'Angleterre se serait bientôt fatiguée, car sil eut voulu taxer les terres ce serait été journellement guerre civile et l'agriculture que l'Anglais a cherché à favoriser aurait languie.

La dépense du Gouvernement du Canada se monte par année à vingt-cinq milles livres sterlings non compris quelques fortes pensions à certains individus qui ont pris parti pour l'Anglais la dernière guerre et à certains Français qui ont trahi leur patrie et c'est le pays qui paye encore tout ça il y a la vérité de grosse friponneries et abus et l'Anglais tolère ça.

Si la France avait ce riche pays en peu d'années elle y ferait un commerce trois fois plus grand que l'Anglais et en retirerait un très gros bénéfice car comme j'ay dit cy-devant l'Anglais y porte tout ce qu'il manufacture chez luy le tout en sec, et pour le restant (à la bière ou strom Pierre près) il tire tout de l'étranger, et la France a chez elle ce que l'Anglais prend chez ces voisins et je pense que des milliers d'hommes seraient employés dans nos manufactures comme ils y étaient dans le temps que nous possédions toutes ces colonies et qui à la perte se sont trouvés sur le pavé; en modérant les droits de douane nos navires feraient de gros bénéfices, le négociant ou détaillant donnerait à meilleur compte à l'habitant celuy-cy

trouvant du bénéfice de reste pousserait ses terres et aurait d'avantage de produit et par là l'exportation deviendrait plus conséquente mais il faudrait faire face aux dépenses du Gouvernement qui devraient être des plus modiques. En voicy à mon idée la manière qui serait plus du double suffisante pour faire face aux dépenses susdites.

Anéantir les droits féodaux, ce qui nous ferait peut-être trois ou quatre cents ennemis et peut être douze cents milles amis et des sincères; taxer les terres toutes à un sol par arpent, ce que produirait au moins plus de trois millions de notre monnaye, somme qui excéderait de beaucoup la dépense du Gouvernement que nous devrions avoir dans le pays.

Commerce

Le Commerce que l'Angleterre fait au Canada se montait en 1790 à plus d'un million et demy sterlings ainsy qu'il est d'ordre. De l'annoncer par la voye des papiers publics marchandises qui toutes venaient d'Angleterre et se consumaient dans le pays, il n'y a nul doute que le commerce n'ait augmenté et l'exportation devenue plus conséquente car le laboureur canadien déserte tous les ans des terres neuves ce qui produit beaucoup plus d'effets et denrées à vendre et qu'il faut que l'Anglais perde d'avantage une chose dont je me resouviens c'est que l'Anglais a toujours grand soin de publier ce qu'il apporte de chez lui mais jamais ne dit ce qu'il remporte du pays qui, suivant mon idée et ma connaissance, vaut plus du double de ce qu'il a apporté.

L'Anglais retire du Canada le bled froment en gros qu'il transporte en Europe, la farine et le biscuit pour ses colonies les salaisons, les chevaux qui sont excellents et forts, les bois de construction, matures, planches, bray, goudron, cuir, fer, potasse, pour les savons, huile de poisson, grain de lin, chanvre, sucre, derable, capillaires, quantité d'herbes de médecine, boulets et bombes, la pelleterie, que j'aurais du mettre aux premiers articles vu que c'est une branche de commerce considérable j'ay connu un des principaux membres de cette société qui en l'année 1790 avait de net et quitte a sa part quarante milles livres sterlings quoique cette compagnie soit nombreuse elle

commerce pour la pelleterie depuis Montréal à aller du costé de Mississipi et en gagnant ouest et nord ouest il vont en canot décorce chez les nations plus de quinze cents lieues que ne n'allaient les Français du temps qu'ils possédaient le pays.

Il y a encore une autre compagnie pour la pelleterie non si considérable que celle cy dessus, elle prend depuis Québec et va du costé du nord jusqu'au détroit de Belle Isle, espace de environ 300 lieues toutes les marchandises montent à Québec pour s'embarquer.

A la Baye des Châteaux il y a un gros bourgeois nommé Penson qui fait le commerce de la pesche, huiles et pelleries à aller jusque de l'autre costé de la grande Baye des Esquimaux, commerce qui est conséquent il y a aussi quelques petits postes qui appartiennent à des bourgeois de Québec ainsy qu'à plusieurs Anglais d'Angleterre qui n'ont d'autres comunations avec le Canada que pour en traiter et avoir des vivres.

La Baye de Hudson qui est le plus nord de tous les établissemens anglais le plus loin n'a aucune liaison avec le Canada, vu la trop grande distance par mer ce qui fait que tout part d'Angleterre et y rentre. Cette société est très considérable et fait de gros profits car dans les années 1789 et 1790 chaque principal associé a gagné douze milles livres sterlings net, toutes ces compagnie sont des fermes que le roy loue au particulier qui y est maître absolu le roy pour la sûreté du commerce et contenir les nations entretient dans les pays d'en haut quelques soldats qui sont retranchés dans des places fortes, le roy a bâti plusieurs navires dans les lacs Erié et Ontario, il y en avoit un qui montoit jusqu'à 54 pièces je pense en avoir assez dit je vas dire ce que j'ay vu et qui est arrivé dernièrement.

Il y a trente lieues de Québec un comté nommé le comté de Dorchester, du nom du gouverneur, et du temps de la France nouvelle-Beauce dans lequel endroit on a découvert une mine d'argent et voicy comment.

Une femme ayant égaré ses animaux dans les bois en les cherchant elle apperçut une avalaison de terre le long d'une montagne; elle s'en approcha, elle aperçut des matières qui avoient un autre coup d'oeil que la terre naturelle, elle en ap-

porta chez elle, son mary voyant les choses y fut en chercher plus grande quantité, qu'il apporta chez un orfèvre nommé laurent Amiot, de Québec, celuy cy en fit l'épreuve le purifia et fit de l'argent dont moy même j'en eus une paire de boucles de jarretières, laffaire se trouva divulguée le Gouvernement instruit découvrit la vérité y envoya des gens ignorants pour fouiller avec quelqu'uns connoisseurs et affidés qui firent après le voyage un rapport dans le public que ce n'était qu'une mauvaise mine d'ardoise et que le commandant allait mettre ceux qui avaient fait donner de pareils avis en prison pour leur peine de faire de pareils frais, je tiens ces derniers traits du Gouvernement Anglais d'un nommé Roy, ancien Français, natif de la ville de Caën, rue de la Porte, et couvreur d'ardoise qui m'a assuré secrètement que luy même y avait enterré des ardoises froisées et cassées afin qu'aux yeux des ignorants que la curiosité y avait attirés, ils crussent que cette espèce de mauvaise ardoise y fusse venue naturellement et l'Anglais, pour faire taire par l'appât du gain les plus clairvoyants, donna une pension de 1200 louis sterlings à M. Taschereau, seigneur de l'endroit, pour occuper la place de grand voyer où il n'y a qu'à mettre en poche.

Aux Trois-Rivières, 30 lieues plus haut que Quebec, est une rivière nommée les Cheneaux qui va extrêmement loin car elle confine à la baye de Hudson, quelques particuliers y vont traiter à leur compte, Un nommé le chevalier de Tonnancour, juge de paix faisait ce commerce il y fit quelques voyages avec quelques canots il rencontra un sauvage qui luy montra un morceau d'une matière à luy inconnue et qui fut aussitôt connue par le traiteur, il se fit donner des renseignements par les Sauvages, il se fit conduire sur les lieux où avec des casse tête ils en arrachèrent ce qu'ils purent emporter, le Sauvage luy dit encore qu'à quelques jours de marche il y avait un lieu où il y en avait bien d'avantage ainsy cet homme y a fait deux ou trois voyages et est devenu un seigneur des plus opulents du Canada, car auparavant il était bien endetté et aujourd'huy riche et devenu subitement, mais malheureusement le Gouvernement en eut connaissance et défendit sous de très grandes peines la traite par les Chenaux voicy la raison que le Gouver-

neur mit en évidence pour prohiber cette branche de commerce.

Dans le printems où les navires arrivent d'Angleterre, le Gouverneur annonça par la voye des papiers publics que la Compagnie de la Baye d'Hudson s'était plainte que quelques particuliers allaient par la rivière des Cheneaux traiter jusque sur leur territoire et suborner leurs sauvages ce qui causait une perte à la société et qu'en conséquence toute traite était interdite par les Cheneaux sous des peines les plus sévères, etc., etc.

Voilà comme les choses ont été découvertes et anéanties aussitôt qu'elles ont paru je ne scais point quelle raison l'Anglais a pu avoir pour enterrer une mine de richesse, j'en ai parlé et discoursu avec bien des gens d'assés de bon sens et du pays; ils pensaient que les nations étrangères en ayant eu connaissance ne convoitassent le pays et l'Anglais expulsé (1).

LES DISPARUS

Lavallée, Paul-Émile — Né à Berthier-en-haut le 18 juin 1899. Décédé scolastique des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée au lac McGregor, à vingt milles d'Ottawa, le 15 août 1922. La vie de ce saint jeune homme a été publiée, en 1927, par le R. P. Rodrigue Villeneuve, O. M. I., aujourd'hui archevêque de Québec, sous le titre: *L'un des vôtres*.

O'Farrell, L'abbé John — Né à Saint-Malachie le 26 janvier 1848. Ordonné prêtre le 9 juillet 1874, il fut vicaire à Lévis, à Saint-Joseph-de-Lévis, puis curé de Valcartier et de Saint-Édouard-de-Frampton. Il passa plus d'un tiers de siècle dans cette dernière paroisse. Décédé à Québec le 29 octobre 1931. Mgr Elias Roy a publié une belle notice nécrologique de l'abbé O'Farrell sous le titre *Feu l'abbé John O'Farrell*, Québec, 1932. Cette notice a eu les honneurs de la traduction en anglais.

(1) Archives du Canada, à Ottawa. Ce *Mémoire* a été attribué au sieur Cebet. Est-il bien de lui ?

LE MYSTERIEUX JOSEPH PAPIN

M. Massicotte a entretenu les lecteurs du *Bulletin* en mars dernier du "mystérieux" négociant-notaire Joseph Papin et, afin d'écartier autant que possible le voile qui enveloppe sa vie, s'est efforcé d'établir son état civil. Sans prétendre dire le dernier mot sur ce personnage, en effet assez énigmatique, je veux essayer d'ajouter quelques précisions à celles qu'a déjà fournies mon excellent confrère.

Joseph Papin était bien l'un des fils de Gilles Papin et de Marie-Françoise Chaperon. Son acte de naissance, que M. Massicotte a vainement cherché, se trouve dans les registres de Boucherville à la date du 29 avril 1706. En plus du prénom de Joseph, il reçut au baptême celui d'Alexandre, sans doute en l'honneur de son parrain, René-Alexandre Lemoine des Pins. Dans la vie il ne paraît avoir été appelé que Joseph, mais M. Massicotte a lui-même signalé une occasion, le baptême de sa fille Marguerite en 1748, où il a été appelé Joseph-Alexandre.

Je n'ai pu découvrir encore où Joseph Papin a contracté mariage. Tanguay fixe l'événement à 1740, mais uniquement parce que le premier baptême qu'il a rencontré d'un de ses enfants est de novembre 1741.

Ce qui est certain c'est que Joseph Papin a épousé une Pépin-Laforce, fille de Pierre Pépin dit Laforce et de Michelle Lebert. M. Massicotte a lui-même noté la présence, comme marraine d'un de ses enfants en 1747, de Marie-Joseph Pépin, épouse de Benjamin Rouer de Villeray. C'était déjà une indication de proche parenté entre la mère et la marraine. Mais cette parenté me semble absolument confirmée par le fait que Joseph-Marie Papin, fils de Joseph, faisant baptiser trois enfants à Saint-Louis (Missouri, en 1783, 1788 et 1795, les a fait prénommer, le premier Alexandre-Laforce, le second Hippolyte-Laforce et le troisième Sylvestre-Villeray.

J'avais d'abord pensé que le mariage Papin-Pépin avait été célébré à Chambly, car Pierre Pépin-Laforce y fut établi quelque temps autour de 1735, mais les registres de Chambly n'en disent rien. Les migrations de Pierre Pépin-Laforce ont

été aussi rapides que nombreuses et il n'est pas aisé de le suivre. Parce que son contrat de mariage ne figure pas dans l'index qu'à préparé M. Massicotte de ceux conservés aux Archives judiciaires de Montréal, je penche maintenant à croire que Joseph Papin s'est marié en dehors du district de Montréal, et peut-être dans un poste de traite. Un homme de sa condition aurait très probablement passé contrat avant les justes noces.

Il ne faut pas oublier non plus que Joseph Papin fut de tout temps un grand voyageur et c'est même ce qui expliquerait pourquoi il fut si peu notaire. La traite paraît l'avoir absorbé au point de lui faire oublier presque complètement le tabellionage. Si M. Massicotte veut bien référer à son répertoire des engagements et aussi à la liste des congés qu'il nous a donnée, il verra que Joseph Papin a maintes fois obtenu des congés et engagé des voyageurs pour la traite à Michilimackinac.

De 1763 à 1769 je ne sais ce qu'est devenu Joseph Papin. Mais en 1769 nous le retrouvons établi à Saint-Louis (Missouri) et c'est là qu'il meurt le 18 avril 1772, laissant toute sa fortune à son fils Joseph-Marie, sa femme et tous ses autres enfants étant morts avant son arrivée dans la Haute-Louisiane.

Je me réserve de revenir plus tard sur ce fils, Joseph-Marie Papin, qui, après avoir reçu en France une éducation complète, a fourni à Saint-Louis une carrière des plus intéressantes.

AEGIDIUS FAUTEUX

LES DISPARUS

Archambault, Eugène — Né à Saint-Paul-l'Érmitte le 4 janvier 1836. Admis à la pratique du notariat le 15 octobre 1857. Exerça sa profession pendant 71 ans à Lacadie et à Saint-Jean-d'Iberville. Décédé le 16 mars 1932, à l'âge de 96 ans.

MGR LIONEL ST-GEORGES LINDSAY

Né à Montréal le 1er mai 1849, du mariage de William Burns Lindsay et de Marie-Henriette Bourret. Ordonné prêtre à Québec par Mgr Persico le 20 février 1875, il fut vicaire à Notre-Dame-de-Lévis puis professeur, préfet des études et directeur du collège de Lévis, aumônier des Ursulines de Québec, inspecteur scolaire ecclésiastique de l'archidiocèse de Québec et, enfin, archiviste de l'archevêché de Québec. Prêlat romain. Décédé à Québec le 10 février 1921.

Mgr Lindsay avait publié les ouvrages suivants :

Panégyrique de saint Jean Berchmans. Québec — 1888.

Pèlerinages d'outre-mer, Lourdes, Assisè, la Salette, le Mont Saint-Michel, le Mont-Cassin, etc. — 1890.

Sermon prononcé dans la chapelle des Franciscaines Missionnaires de Marie, à l'occasion de la bénédiction d'une statue du grand thaumaturge saint Antoine de Padoue, 13 juin 1896 — 1897.

Sermon prononcé le 11 mars 1897, au monastère des Ursulines des Trois-Rivières, à l'occasion de la bénédiction de la chapelle — 1897.

Les origines de la Dévotion au Sacré-Coeur de Jésus au Canada — 22 juin 1900.

Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France — 1900.

Souvenir de la première messe célébrée dans la quatrième chapelle du Monastère des Ursulines, 21 novembre 1902 — 1902.

Au Théâtre du Martyre — Pèlerinage de Québec à Auriesville, 3 septembre 1905 — 1905.

Louis Liénard de Beaujeu, premier docteur en théologie de la Nouvelle-France — 1907.

Les Fêtes du Monument Laval — 1908.

Le Premier Concile Plénier de Québec (10 septembre — 1er novembre 1909) — 1910.

Le Centenaire de l'Archevêché de Québec, 1819-1919 — 1919.

LE CAPITAINE J.-D. CHARTRAND

On sait que le capitaine Joseph-D. Chartrand naquit à Saint-Vincent-de-Paul, île Jésus, le 12 novembre 1852. On le prénomme parfois Joseph-Demers, mais son acte de baptême, ne porte que Joseph. On a dit également qu'il était né le 22, or il fut baptisé le jour même de sa naissance, le 23.

Jeune homme il s'intéressa aux choses de la milice. Enrôlé à Montréal, le 23 septembre 1872, il fit du service dans le contingent envoyé au Nord-Ouest, pour y maintenir la paix. Il servit un an et six jours : sa décharge est datée du 24 septembre 1873 ; il avait le rang de sergent.

Son service au Nord-Ouest en 1872 ne lui donnait droit à aucune médaille. La médaille de 1870 ne fut donnée qu'aux Volontaires qui servirent sous Wolseley. Mais Chartrand avait droit à une concession de terre pour ses services et il céda ses droits à un nommé H. Walker.

Il passa ensuite à l'école militaire, mais je ne sais laquelle, où il eut l'honneur de deux certificats. Nommé le 28 janvier 1876, capitaine d'une des compagnies du fameux 65^e bataillon en remplacement du capitaine Trudeau, retiré. Un ordre général de la milice du 25 février 1876 nommait le capitaine Chartrand adjudant de ce bataillon. Le seul renseignement que je trouve après cela c'est une note marginale disant qu'il a quitté le district ; cette note est du 20 juillet 1877.

Cette même année, il partait pour la France, s'engageait dans la Légion Étrangère et servait en Algérie. Promu 2^e lieutenant au 3^e Zouave, il était porte-drapeau ; on le nommait en 1877 professeur à l'école militaire de Saint-Hippolyte-du-Fort. En octobre 1886, il devenait premier lieutenant au 27^e bataillon des Chasseurs Alpains. Décoré de la Légion d'honneur en 1889 pour faits d'armes au Tonkin, il obtenait subséquemment le grade de capitaine.

En 1894, il quitta la France pour revoir son pays natal.

Il collabora sous le pseudonyme de Charles des Ecorres, ou sous son nom, à plusieurs journaux de France et

du Canada. Pendant ses loisirs de service, il a écrit plusieurs ouvrages semi-militaires, semi-romanesques, où la note canadienne sonne à chaque page.

En 1895, il fonda à Montréal la *Revue Nationale*, qui ne put subsister.

Professeur de français au collège militaire de Kingston, il mourut dans cette ville au mois d'avril 1905, probablement le 3, car à partir de cette date, son nom disparaît de la liste du collège. Malheureusement un incendie détruisit les archives du collège de Kingston en mai 1931, et il est maintenant impossible de retracer les antécédents militaires de Chartrand.

Le défunt avait épousé en France Melle de Latour-Lanton.

Ce que l'on sait moins, c'est que Chartrand fit ses débuts militaires aux États-Unis, et que vers 1869, il était soldat au Texas et combattit les Indiens du Sud.

D'après son volume *Expéditions autour de ma tente*, ses parents s'étant opposés à ses désirs d'être Zouave Pontifical, il se fit vagabond.

Parti de Chicago, après un voyage assez long et compliqué, il touchait Nacogdoches, au Texas. Atteint de la fièvre, il fut dirigé sur une ville voisine et eut l'honneur de l'hôpital militaire. Sur les conseils du médecin, il signait un engagement dans l'armée américaine pour trois ans. Quelques mois plus tard, il recevait les galons de caporal, et devenait le secrétaire de l'officier commandant, un homme alors âgé de cinquante ans et dont le nom commençait par la lettre M.....

Chartrand fit du service dans les prairies du Texas, près du fort Concho, du fort Richardson et sur les bords du Black Cypres Bayou (près Jefferson).

Trois ans plus tard, soit vers 1871 ou 1872, Chartrand retournait à Montréal.

Quant à ses services dans l'armée américaine, je n'ai rien trouvé, je me suis adressé au War Department, à Washington D. C., mais le nom de Joseph-D. Chartrand n'est pas sur la liste de l'armée régulière des États-Unis, avant 1912. Son nom n'est pas non plus sur la liste des

“ Texas Rangers ” qui combattirent les Indiens. A-t-il servi sous un autre nom ?

Comme je ne connais pas le corps dans lequel il servit, il est très difficile d'obtenir des renseignements se rapportant à son service dans l'armée américaine.

Peut-on tirer au clair les états de service de Chartrand aux Etats-Unis, et qui me donnera des renseignements sur ce Canadien-français devenu caporal chez nos voisins du Sud.

LIONEL-A. LAPOINTE

POUR LA BIBLIOGRAPHIE DE L'AFFAIRE DU
CANADA

M. Gustave Lanctôt a publié dans le *Bulletin* de janvier dernier une bibliographie des diverses pièces imprimées ou manuscrites qui ont trait à cette célèbre affaire judiciaire où furent impliqués Bigot et consorts. Cette bibliographie, qui ne peut manquer d'être très utile, était abondante et l'on peut dire qu'elle couvrait à peu près tout le terrain. Je ne trouve à y ajouter pour ma part qu'une seule pièce imprimée que M. Lanctôt a négligée ou oubliée et qui est consignée, avec la plupart de celles qu'il a déjà signalées, dans le recueil dit de Corda, à savoir : le Catalogue des factums et autres documents judiciaires antérieurs à 1790 conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris.

M. Augustin Corda décrit comme suit (t. II, p. 366) la pièce en question :

“ A Nosseigneurs le président et commissaires députés par Sa Majesté pour juger souverainement et en dernier ressort l'affaire du Canada. (Requête de Jean Corpron, associé avec le sieur Cadet pour l'approvisionnement des magasins du roi au Canada. (Signé Corpron). Paris, Impr. de Knapen, 1763. In-4o.

A propos de cette même bibliographie, puis-je demander à M. Lanctôt pourquoi il l'a partagée en deux sections, l'une des imprimés et l'autre des manuscrits, alors que la dernière section, dite des manuscrits, n'est pour la majeure partie composée, comme la première, que de pièces qui ont été imprimées ?

A-t-on voulu laisser entendre par là que, bien qu'il s'agisse de pièces imprimées, les Archives d'Ottawa ou de Québec n'en possèdent cependant que des copies manuscrites?

AEGIDIUS FAUTEUX

LES ANCIENNES LIMITES DU DIOCESE DE QUEBEC

Le diocèse de Québec, érigé le 1er octobre 1674, n'eut d'abord d'autres limites que celles des possessions françaises dans l'Amérique du Nord. L'abbé de la Tour, dans ses *Mémoires sur Mgr de Laval*, illustre de façon frappante l'immensité du diocèse de Québec lors de sa création. "La vie de l'homme, écrivait-il, suffirait à peine pour visiter ce diocèse immense s'il était peuplé, puisqu'il renferme toute l'Amérique Septentrionale, depuis la baie d'Hudson jusqu'à l'embouchure du Mississipi, et depuis l'île Royale et l'Acadie jusqu'aux terres d'Espagne."

Lorsque la Louisiane passa sous la domination de l'Espagne, l'évêque de Québec se déchargea sur l'évêque de la Havane du soin spirituel de cette contrée éloignée. Et Mgr Tanguay écrit qu'après 1759, il n'eut presque rien de commun avec la Louisiane.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon furent soumises jusqu'en 1763 à la juridiction de l'évêque de Québec.

Ce n'est qu'en 1789, lors de l'érection du diocèse de Baltimore, que les possessions des États-Unis d'Amérique furent détachées du diocèse de Québec. Cependant la ville de Détroit resta sous la juridiction de l'évêque de Québec, jusqu'en 1796.

En 1800, le diocèse de Québec avait encore une étendue extraordinaire puisqu'il était borné à l'est, par l'île de Terre-Neuve et l'Océan Atlantique; au sud par les États-Unis; à l'ouest par la mer Pacifique, et, au nord, par l'Océan Glacial.

Quelques centaines d'évêques se partagent aujourd'hui le territoire qui, en 1674, fut confié aux soins de l'illustre Mgr de Laval.

Toutes les églises du Canada, de Terre-Neuve et des États-Unis peuvent donc réclamer l'église de Québec comme leur mère.

DE L'OBSERVANCE DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES.

Sous ce titre, j'ai publié dans le *B. R. H.* de 1930, p. 709, une série de notes faisant voir comment les autorités de la Nouvelle-France voulaient qu'on observât le dimanche et les jours de fêtes.

Il me semblait que nos pères avaient été, jusqu'au milieu du XIX siècle, quasi irréprochables sous ce rapport.

Or un document, récemment exhumé, démontre que vers la fin du XVIII siècle, il exista des groupes qui ne respectaient pas les jours du Seigneur comme ils le devaient. L'information se trouve dans un acte du notaire Joseph Gabrion qui exerça à Soulanges, de 1780 à 1804.

La pièce en question porte l'intitulé suivant:

Acte d'assemblée des anciens de la paroisse de Vaudreuil pour empêcher les Impies de travailler le dimanche.

9 septembre 1781.

Cet acte est long et rempli de répétitions. Il est donc suffisant d'en extraire les parties essentielles:

" Pardevant le notaire du district de Montréal, en la province de Québec, résidant à Soulanges, soussigné, furent présents: Messire J.-B. Deguire, curé de la paroisse de St-Michel de Vaudreuil... Joeph Chevrier, Augustin Ranger et J.-B. Robillard, marguilliers actuels, Antoine Lalonde, ancien capitaine, Joachim Genus, capitaine actuel, J.-B. Haymond, Augustin Gauthier et Claude Bourbonnais, anciens marguilliers de la dite paroisse; Joseph Rouleau, François Dicaire et Jacques Sagala, syndics; J.-B. Brazeau, Amable Charlebois, Bonaventure Laucat, Michel Tovet, Louis Bertrand, Louis Lefebvre et François Legault, tous anciens habitants et paroissiens de Vaudreuil, "légitimement assemblés en la maison curiale du lieu."

Lesquels ont dit qu'au scandale public, au mépris de la religion & des anciennes ordonnances des gouverneurs, plusieurs personnes tant de Vaudreuil que des paroisses voisines se sont depuis longtemps avisées de faire des travaux et des oeuvres serviles les dimanches et jours de fêtes, en charroyant des grains, farines, bois, etc, en traînes, charrettes, etc...

Une telle conduite étant contre les lois divines et humaines on ne saurait la tolérer.

Pourquoi, après mûres délibérations et d'un commun consentement, on décide ce qui suit avec l'espoir que MM. les juges ou commissaires de la paix de S. M. voudront bien autoriser et approuver le contenu des présentes, savoir :

Que toutes personnes qui travailleront comme dit est; qui causeront quelque scandale dans l'église, etc, "encourront l'amende de 10 shelings," plus ou moins, après conviction sur le rapport de MM. les capitaines et officiers de milices du lieu.

* * *

Vaudreuil ne fut pas la seule paroisse à souffrir de la même profanation. Le vieux chercheur Borthwick, dans son *Histoire des huit prisons de Montréal*, raconte que le 11 juillet 1786, le capitaine de milice, Antoine Clément, traduisit devant le tribunal un nommé Nicolas Bertrand, qui, un dimanche, avait charroyé des matériaux ou des grains dans la paroisse de Sainte-Geneviève, île de Montréal. L'accusé admit le fait, mais prétendit qu'il n'offensait pas le Seigneur, en travaillant après les offices divins. Sa défense ne fut pas reçue et Bertrand se vit condamner à payer une amende de cinq shillings.

* * *

Longtemps après, on permit la vente des comestibles dans les marchés publics, à Québec et à Montréal, le dimanche, jusqu'à 8½h. du matin. Pourquoi cette dérogation? Parce que bien des gens recevaient leurs salaires, très tard, dans la soirée du samedi et qu'il ne leur était possible de se procurer de la nourriture que le lendemain.

C'est alors qu'il fut suggéré de "faire la paye" des ouvriers le vendredi et ceux qui désiraient "l'observance complète" obtinrent la fermeture des marchés.

Le 15 octobre 1833, le conseil de ville de Montréal, étant réuni dans *sa salle* "au palais de justice," sous la présidence du maire Jacques Viger, décida qu'à partir du premier décembre 1833, nulle vente de comestibles ne serait tolérée dans le marché de Près-de-ville, pas plus que dans les autres halles.

Le marché Près-de-ville était sis rue Vitré, entre les rues Saint-Urbain et Chenneville, à l'endroit où, plus tard, s'établirent les Frères des Ecoles chrétiennes.

J'ai donné l'historique du coin de Montréal, Près-de-ville, dans le *Bulletin* de 1925, p. 148.

E.-Z. MASSICOTTE

L'ILE DE SABLE (SABLE ISLAND)

L'île de Sable git sous le 43^e degré de latitude nord, confinant au 44^e, et sous le 49^e degré de longitude ouest du méridien de Greenwich, entrant dans le 60^e. Elle a la forme d'un croissant, ou plutôt d'un arc, dont la corde se tend de l'est à l'ouest. La face concave regarde le nord, faisant le vis-à-vis du Cap Breton. Sa longueur est d'environ 25 milles, sa plus grande largeur n'atteint pas un mille et demi, et ne dépasse pas un quart de mille à son extrémité est. On estime sa superficie à 16,000 arpents. L'endroit de la terre-ferme le plus rapproché de l'île est le cap Canceau, distant d'environ 90 milles. Elle fait partie du territoire de la Confédération canadienne, province de la Nouvelle-Ecosse, et se rattache, pour les fins administratives, judiciaires et autres, à la ville d'Halifax, avec laquelle elle est en constants rapports (J.-C. Taché, *Les Sabons*).

LES DISPARUS

Crépeau, Eugène — Né à la Baie-du-Febvre le 19 février 1843, il fut admis au barreau en 1867. Il s'établit à Arthabaska dès le début de sa carrière. Il fut le premier associé de sir Wilfrid Laurier. M. Crépeau se créa une très belle clientèle. Conseil du Roi en 1880, il était appelé, en 1885, au Conseil de l'Instruction Publique où il joua un rôle utile. Décédé à Arthabaska le 22 juin 1908. "Chrétien sans ostentation, il s'est éteint sans frayeur de l'au-delà, en faisant généreusement le sacrifice d'une vie qu'il espérait légitimement se voir prolonger encore." Cf. l'abbé C.-E. Mailhiot, *Les Bois-Francs*, vol. III, p. 321.

LETTRE DE M. HOCQUART AU MINISTRE
(15 OCTOBRE 1731)

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 avril dernier. J'ai continué de donner à la Compagnie des Indes tous les secours et toutes les facilités qui dépendent de ma charge pour soutenir le commerce du castor. Il est fâcheux que les écarlatines aient manqué cet été à Montréal pour équiper une partie des voyageurs. Cette marchandise est si nécessaire qu'il y a tout à craindre que les voyageurs ne s'en soient pourvus par la voie des sauvages chez les Anglais et que ces derniers ne profitent l'année prochaine des retours qui leur seront faits en castor en paiement de ces écarlatines. Je tiendrai cependant la main autant qu'il me sera possible à empêcher tout abus et que les ordres du Roi sur le commerce étranger soient suivis exactement. Vous devez être informé, Monseigneur, que le gouvernement de New York s'étant plaint à M. le Marquis de Beauharnais du refus qui avait été fait par les commandants de nos postes avancés de laisser passer quelques flamands d'Orange jusqu'à Montréal pour y recouvrer d'anciennes dettes, et que la bonne intelligence qui est entre les deux couronnes demandait que leurs sujets pussent aller librement d'un pays à l'autre; qu'il était dans de pareilles dispositions pour les français qui viendraient sur les terres anglaises avec un passeport du général français; qu'ils y ont toujours été reçus avec les attentions et les politesses que l'on se doit réciproquement. Sur cette lettre M. de Beauharnois ordonna à l'officier qui commande à Chambly de laisser passer les Anglais qui viendraient à Montréal avec un passeport du gouverneur d'York, en observant cependant en cas qu'ils eussent des marchandises de quelque espèce que ce fût de les faire saisir et d'en user de même à leur retour s'ils emportoient du castor ou autres pelleteries. M. de Beauharnois a écrit dans ce sens au gouverneur Anglais Les précautions ci-dessus ont été observées autant qu'il a été possible à l'occasion de quatre anglais venus à Montréal au mois de 7^{bre} dernier. Mais je présume par la saisie d'un canot sans équipage et de quelque vaisselle d'étain qui a été faite au-dessus du portage de Chambly par M. de Contrecoeur que cette vaisselle

n'est point la seule marchandise qu'ils ont apportée et que ces gens-là ne se sont pas contentés de se faire payer leurs dettes, mais en ont contracté de nouvelles. Ils ont demandé la permission de retirer ces dettes en peaux de chevreuil. J'ai sur le champ donné ordre au Sr Rainbault de veiller à ce qu'ils n'en emportassent aucune.

M. de la Come m'a assuré qu'il y avait tenu la main. J'ai agi dans cette affaire conjointement et de concert avec Mr de Beauharnois.

Je pense, Monseigneur, qu'il est de l'intérêt de la Colonie de ne point recevoir d'Anglais à Montréal sous quelque prétexte que ce soit à moins qu'ils ne viennent de la part du gouverneur Anglais pour parler à M. de Général d'affaire concernant le service, sauf aux Anglais à tenir avec nous la même conduite, sur quoi vous aurez pour agréable, Monseigneur, de donner vos ordres.

La femme que le Sr De Courbuisson a épousée n'est point une femme de condition; c'est la veuve d'un chirurgien de Dunkerque, âgée de quarante ans au moins, grande, bien faite, et que j'avais amenée au Canada pour gouverner ma maison : mariage peu sortable par rapport à la naissance et à la fortune. Il est arrivé cependant qu'il a contribué à ramener le Sr Courbuisson au point de tenir une conduite sage et réglée. Je n'ai pas crû pouvoir refuser à cette femme son passage sur le vaisseau du Roi que vous me permettez de lui donner, quoique je l'aie mise sur l'état à la table du Capitaine, M. le comte des Gouttes la fera manger seule, il n'aurait pas convenu de la faire manger à sa table ni à l'office.

Ci-joint un mémoire concernant l'affaire du Sr Sonnet.

Je suis avec un très profond respect Monseigneur Votre très humble et très obéissant serviteur

Hocquart (1)

P. S. M. le Marquis de Beauharnais a eu l'honneur de vous écrire sur les Flamands arrivés à Montréal au mois de septembre quoique sa lettre soit particulière vous pouvez, Monseigneur, la regarder comme commune, parce qu'elle a été faite de concert avec moi Mr de la Chassagne a permis à l'un d'eux d'emporter 2400 de peaux de chevreuil pour facili-

(1) Archives de la Province de Québec.

ter le paiement de ce qui restait dû pour son voyage en la nouvelle Angleterre au Sr Delanée en l'année 1727. Il n'a pas crû mal faire. Si nous avions pu donner des ordres assez à tems à Montréal, cette dette n'auroit point été acquittée autrement qu'en lettres de change sur le Castor ou autres ou en argent. hocquart

L'ATLANTIC NEPTUNE

Le recueil anglais *Atlantic Neptune* est un atlas illustré contenant des cartes des côtes du golfe Saint-Laurent, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et des îles qui en dépendent. L'auteur Joseph-F.-W. Des Barres, connu sous le nom de colonel Des Barres, fut gouverneur du Cap-Breton de 1783 à 1787; c'est avant d'être appelé à exercer cette fonction qu'il exécuta ses travaux hydrographiques. Son atlas porte la date de 1781.

L'*Atlantic Neptune* est aujourd'hui extrêmement rare. On peut toutefois la consulter aux Archives du Canada, à Ottawa, et aux Archives de la province de Québec, à Québec.

LES DISPARUS

Gaultier, Jean-François — Né à La Croix, diocèse d'Avranches, en Normandie, vers 1708, il passa ici en qualité de médecin du roi dans l'été de 1742. Gaultier fut nommé membre du Conseil Supérieur et s'occupa beaucoup de science. Décédé à Québec le 10 juillet 1756. Il était correspondant de l'Académie des Sciences. Peu après son arrivée à Québec, le docteur Gaultier, à la demande de M. Du Hamel, membre de l'Académie Royale des Sciences, commença à écrire un journal d'observations sur la température, les vents, les animaux, les insectes, les maladies, etc, etc. Ce journal était envoyé chaque année à M. Du Hamel qui en donnait lecture à l'Académie Royale des Sciences. Il en est fait mention à diverses reprises dans les compte-rendus et mémoires de cette académie. Ces mêmes mémoires nous donnent aussi un travail du docteur Gaultier sur le sucre d'érable.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNAIS ET
HOCQUART AU MINISTRE

15 8^{bre} 1731.

Monseigneur,

Mr le Comte des Gouttes arriva le 8 août dernier dans cette rade, où il a séjourné jusqu'au 13 de ce mois qu'il nous a prié de trouver bon qu'il se rendit au mouillage de la Praierie, pour être plus en état de profiter du temps de la pleine lune pour sa navigation. Il doit attendre vos dépêches que le Sr Galocheau qu'il a renvoyé par la goélette du Roi, lui portera le 19 ou le 20.

Toutes les munitions embarquées sur le *Héros* ont été remises dans le magasin et celles destinées pour Rochefort ont été chargées sur ce vaisseau, suivant les états et factures que M. Hocquart a l'honneur de vous adresser.

Nous ne pouvons, Monseigneur, que vous rendre des témoignages avantageux de l'attention que M. le Comte des Gouttes a eues, pour tout ce qui regarde le service du Roi dans cette rade et nous louer extrêmement de tous les égards et politesses qu'il a eues pour nous. MM. les officiers et le détachement des gardes de la marine ont suivi son exemple. C'est une justice que nous leur rendons, Monseigneur, auprès de vous, avec plaisir.

M. de la Richardière a parcouru le printemps dernier avec la goélette du Roi le côté du Nord de cette rivière, où il a fait toutes les observations nécessaires à la navigation sur les différents courants sondes et mouillages, dont il a fait un journal exact, avec le nommé Diset qui est un des pilotes du vaisseau du Roi, resté à Québec l'automne dernier, et qui est remplacé cette année par le nommé Garnier, autre pilote, auquel nous ferons faire une pareille cause, du côté du Sud au printemps prochain, avec le dit Sr de la Richardière. Vous avez eu agréable, Monseigneur, d'accorder à cet officier une gratification de 300; trouvez bon que nous vous représentions que le voyage qu'il a fait cette année, dans lequel il n'a vécu que de biscuits et de lard salé, équivaut à une campagne de quatre mois, et qu'il nous paraît qu'il est de votre justice de lui

accorder une gratification plus considérable. Son zèle et son attention pour le bien du service, la lui font mériter. Il est actuellement à bord du vaisseau du Roi et le conduira jusqu'à l'Île aux Lièvres ou l'Île Verte. M. le Comte des Gouttes doit vous rendre compte de son activité et de ses soins.

Nous sommes etc.

Beauharnais et Hocquart (1)

LES DISPARUS

Blanchet, François-Xavier — Né à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud en 1776. Il prit ses degrés en médecine à New-York et s'établit ensuite à Québec comme médecin. Il fut député de Hertford de 1809 à 1816. Il avait été, en 1806, un des fondateurs du *Canadien*, et fut emprisonné en 1810 en même temps que MM. Bédard et Taschereau. Pendant la guerre de 1812, le gouverneur Prévost plaça le docteur Blanchet à la tête de l'état-major médical de la Province. Il fut toujours l'ami sincère de l'éducation du peuple. Ce fut lui qui, en 1814, proposa la première loi à ce sujet. Décédé à Québec le 24 juin 1830. Auteur de *Recherches sur la médecine ou Application de la chimie à la médecine*, publié à New-York en 1800, et *Appel au gouvernement impérial*, publié à Québec en 1824. A consulter sur le docteur Blanchet une belle notice dans la *Minerve* du 28 juin 1830.

Beausoleil, Joseph-Maxime — Né à Saint-Félix de Valois le 7 avril 1852. Médecin en 1880. Etabli à Montréal. Il fut envoyé à Paris en 1895 par la ville de Montréal pour étudier le sérum anti-diptérique à l'Institut Pasteur. Le docteur Beausoleil fut le champion de la lutte mémorable en faveur de son Alma Mater, l'École Victoria. Décédé à Saint-Félix-de-Valois le 11 septembre 1928. Il avait publié *Le dernier chant des Serins de Laval; Entre nous: le docteur Dagenais; La science moderne, discours prononcé lors du banquet du 22 octobre 1896*, etc, etc.

(1) Archives de la Province de Québec.

HAUTMESNY

M. E.-Z. Massicotte pose une question comme suite à ses notes tracées jadis dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (XXII-40). Il demandait alors des renseignements sur la famille de Jean-Vincent Philippes, sieur de Hautmenil, la croyant partie du Canada avec le père, en 1693, ne laissant au pays que les filles Marie-Gabrielle, épouse de Amyot de Vincelotte, et Catherine-Chrétienne, soeur de la Congrégation.

Notre ami vient de découvrir que M. Juchereau de Saint-Denis, le 13 mai 1702, engagea pour aller au Mississippi, deux Philippes, l'un sieur de Saint-Lambert, évidemment du nom de sa mère, et l'autre, sieur de Mandeville, qui lui semblent fils de Jean-Vincent ?

Si ce dernier partit pour la France en 1693, il laissa ici sa famille, car il devait revenir. Le 28 juin 1694, dans une cause jugée par l'intendant Bochart, nous voyons que Marie-Catherine Lambert, femme du sieur de Hautmesny, est en Canada, que son mari est en France mais qu'il doit revenir bientôt. (*Jug. et Del. du Cons. Souv.* 111-888). Le 23 juillet 1694, le nom de madame de Hautmesny est encore mentionné dans une enquête faite à Montréal contre elle en faveur de Marie Chaperon, épouse de Gilles Papin. (Arch. de Montréal, 1694 à 1695, vol. IX).

Le 25 décembre 1695, M. de Hautmesny est revenu en Canada. Il obtient sentence contre Paul Dazé, à Montréal. (Arch. Mont. même volume que ci-haut).

Comme l'a dit M. Massicotte, ce noble est l'un des rares gens de qualité qui n'a pas recherché ici les charges civiles ou militaires, et, c'est pourquoi les renseignements sur lui sont plutôt minces. Il ne s'est pas mis en évidence.

Marie-Gabrielle, fille du sieur de Hautmesny, si j'en juge par un acte du Conseil Supérieur du 19 juillet 1728, s'était séparée de son mari. L'on y voit à cette date le renvoi des parties dans la cause de Joseph Amyot, sieur de Vincelotte contre Jacques Barbel, notaire royal en la prévôté, procureur de Marie-Elisabeth-Gabrielle Duhomeny (sic), épouse du sieur Vincelotte, au sujet d'une pension alimentaire, de hardes et de certaines lingeries appartenant à cette dernière. (*Jug. et Del.*

Cons. Sup., volume du 28 juin 1728 au 19 décembre 1729).

Enfin, ma dernière note, que je prends dans le rapport des archives à Ottawa, de J.-E. Roy, (page 129) : Jean-François de Marigny, écuyer, originaire de Montréal, épouse demoiselle Marie de Gournay, à Saint-Servan, France, le 7 janvier, 1762. Tanguay (*Dict* 1-300) donne un Jean-François né en 1685. J'éprouve un doute qu'il soit celui qui se marie en 1762, et je questionne à mon tour : ne serait-ce pas un petit-fils de Jean-Vincent ?

Le nom patronymique est *Philippe*. Celui de Hautmenil se prononçait Hautmesny. (*B. R. H.*, XXII-111).

RÉGIS ROY

OFFICIERS DE CARIGNAN

Dans le numéro d'octobre 1931, page 604, on demande s'il y a eu un sieur du Prat, capitaine au régiment de Carignan.

Oui ! M. du Prat était le lieutenant-colonel du régiment et lors de sa mort, fin janvier 1666, il commandait au fort Sainte-Thérèse (*Le régiment de Carignan*, Roy et Malchelosse, 1925, page 55).

Le *B. des R. H.* de février 1932, page 67, reproduit une note du *Journal des Jésuites* donnant l'arrivée " le 19 août, de M. de Salières, à Québec, avec son fils âgé de 15 ans. " M. de Salières est arrivé à Québec le 17 août, à 10 heures du soir, et non pas avec quatre compagnies comme il est dit dans le *Journal*, mais bien avec huit compagnies dans deux navires. C'est le colonel qui nous l'apprend dans son *Mémoire*. (*Reg. Carignan*, Roy et Malchelosse, p. 48).

Le fils de M. de Salières pouvait être officier malgré son jeune âge, cependant s'il figura au titre de cadet il ne comptait pas comme officier. A cette époque, les cadets étaient des jeunes gentilshommes servant sans paye, sans être enrôlés, portant l'enseigne de la compagnie et restant toujours libres de renoncer au service. Ils remplissaient les fonctions de soldats sauf les corvées, et passaient par tous les grades de sous-officiers.

Le jeune de Salières s'appelait: François-Balthazar de Chastellard. (D'Hozier: *Armorial de France*).

Nous relevons dans le *Bulletin* de septembre 1931, une mention de " Florimond de la Chesnais, sieur des Pins, cadet dans la compagnie du sieur Maximy ". Ce nom s'écrivait de deux manières: Chesnais et Chesnaye, et le surnom, du Guay-Despins. Florimond était originaire de Châtellerault, en Poitou.

Depuis la publication de notre *Régiment de Carignan*, complément de l'oeuvre de Sulte, nous avons environ une quarantaine de noms de soldats identifiés, que nous mettrons au jour si nous lançons une deuxième édition.

RÉGIS ROY

LES DISPARUS

Bacquet, L'hon. Jean-Baptiste-Edouard — Né en 1796 de Jean-Baptiste-Edouard Bacquet dit Lamontagne et de Françoise Roy. Il fut admis au barreau le 20 janvier 1818. Le 1er janvier 1852, il était nommé juge de la Cour Supérieure. Le juge Bacquet décéda à Québec le 1er avril 1853. Le *Canadien* du 3 avril 1853 disait du juge Bacquet: " M. le juge Bacquet était un homme remarquable par son jugement sain et solide, son intelligence et son affabilité. Sans ambition, son mérite ainsi que ses hautes connaissances comme jurisconsulte ont pu seuls le faire élever à une situation aussi responsable que celle qu'il occupait à l'heure de son décès. Aussi, ce n'est qu'aux sollicitations pressantes de ses amis qu'il avait cédé en acceptant les fonctions de juge. Homme d'un caractère indépendant, patriote éclairé, ami sincère et coeur généreux, M. le juge Bacquet emporte avec lui les regrets de ses parents et amis, et laisse la réputation du citoyen honorable et intègre. "